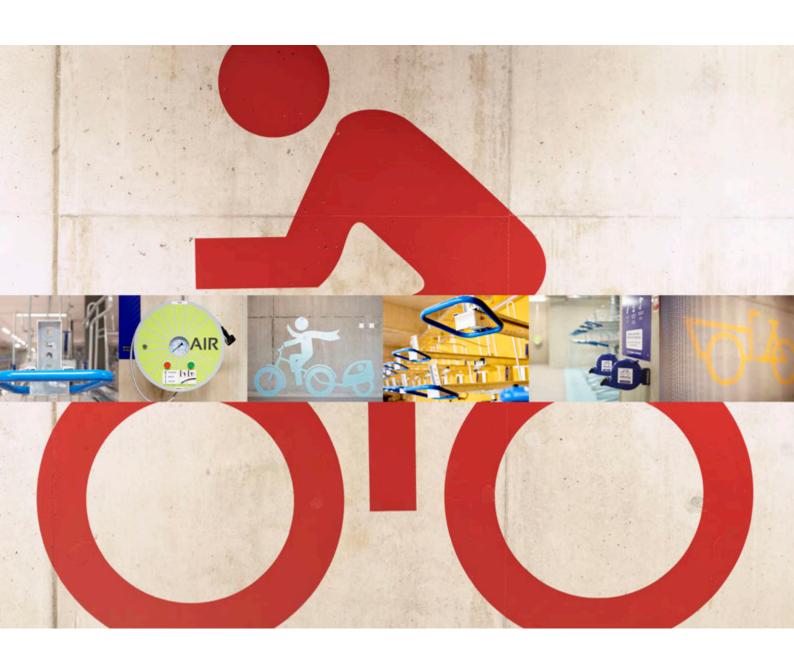
RAPPORT DE GESTION 2019





Sommaire

Message du Président du Conseil de Fondation	4
Message du Directeur Général	5
Organes statutaires	6
Organisation	8
Activités en chiffres	11
Développement durable	19
Travaux & Planification	21
Exploitation	27
Service du Stationnement	30
Administration & Finances	31
Systèmes d'Information	32
Focus – des ouvrages au service du Léman Express	34
Etats financiers consolidés au 31 décembre 2019	39
Rapport de l'organe de révision	75

Message du Président du Conseil de Fondation



Le Conseil de la Fondation des Parkings a été renouvelé en décembre 2018, et c'est donc aux côtés de nouveaux membres, pour la plupart, que j'ai l'honneur de le présider.

L'année 2019 a été marquée par la mise en service d'ouvrages d'envergure, en lien avec l'arrivée du Léman Express.

La Fondation a ainsi ouvert au public quatre vélostations reliées aux gares du Léman Express, dont celle de Lancy-Pont-Rouge, qui, avec ses 1'100 places, est la plus grande du canton et la 4º plus grande de Suisse.

Le parking de la Gare de Chêne-Bourg, dont la construction avait démarré en octobre 2017, a pu être mis en service le 15 décembre 2019, conformément aux engagements pris.

Cet ouvrage, d'un coût total de 31 millions, offre 505 places voitures, dont 12 équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques, et 130 places pour les deux-roues motorisés. 50 places sont destinées aux abonnés P+R et 50 places aux voyageurs longue distance.

La mutualisation complète du parking, solution novatrice proposée dès 2012 par la Fondation, a permis une économie à la construction de plus de 10 millions de francs. Au final, l'ensemble des places est partagé entre tous les utilisateurs, publics et privés, sans emplacement attribué. CFF immobilier, Migros et la Fondation Nicolas Bogueret ont ainsi participé au financement de l'ouvrage.

Les équipes du département des Travaux ont une nouvelle fois prouvé leurs compétences, en livrant ces différents ouvrages à temps et dans le respect des budgets, pour l'ouverture tant attendue du Léman Express.

Le département des Systèmes d'Information s'est également distingué avec le développement au-delà du canton de l'application velocity.ch, désormais utilisée dans plusieurs villes, à travers tout le pays. Le Forum vélostations Suisse recommande d'ailleurs officiellement aux communes et aux organismes de gestion de vélostations en quête d'un système d'accès de miser sur le système velocity.

En termes d'exploitation, la plupart des P+R et parkings publics appartenant à la Fondation des Parkings ont respecté leurs objectifs. Il est à noter que le parking de Genève-Plage, avec l'ouverture de la nouvelle plage, jouit d'un taux de remplissage proche de la saturation.

Que ce soit avec le contrôle du stationnement, la construction d'ouvrages, l'exploitation de quelque 200 parkings ou la gestion de 16'000 abonnés et 31'000 usagers du macaron annuel, la Fondation des Parkings démontre tous les jours qu'elle est le partenaire fiable de la politique de mobilité du Canton de Genève.

Le Conseil de Fondation est conscient de son rôle important, pour les projets présents et à venir, et s'assure de la pérennité et du bon fonctionnement de cette entreprise dont il a la responsabilité. La Fondation des Parkings est prête et armée pour relever les nombreux défis liés au stationnement et au rôle central que celui-ci a et aura à jouer dans le développement d'une véritable multimodalité des déplacements.

Antoine de RAEMY

Message du Directeur Général



En 2019, la Fondation a fêté ses 50 ans. Entre le bureau de deux ingénieurs de 1969 et la Fondation de 2019, forte de 180 collaborateurs, qui gère 30'000 places de stationnement, 16'000 abonnés, 31'000 macarons annuels, 400 horodateurs et contrôle 1,6 million de véhicules chaque année, que de chemin parcouru!

Depuis sa naissance, la Fondation a construit 17 ouvrages. Elle a développé un véritable savoir-faire dans la réalisation et la gestion de parkings, savoir-faire aujourd'hui largement reconnu. Dernière distinction en date: le Gigatrophée SIG, reçu en mai 2019, récompensant la transformation — commencée en 2014 — de l'éclairage des parkings que nous gérons. Le 15 décembre 2019, ce ne sont pas moins de 5 nouveaux ouvrages qui sont entrés en service: le parking de la gare de Chêne-Bourg, avec ses 505 places à usage mixte public-privé et 4 vélostations à proximité des gares Léman Express, offrant près de 2'000 places intérieures dédiées à la mobilité douce.

Plus grande gestionnaire de parkings en Suisse, la Fondation gagne régulièrement de nouveaux mandats: parmi les derniers en date, ceux d'Esplanade Pont-Rouge et du Val d'Arve, sans oublier le développement au-delà du canton, avec le succès de l'application velocity.ch, désormais utilisée dans plusieurs villes suisses.

En matière de gestion du stationnement, 2019 a marqué un changement important pour la Fondation, désormais liée à la Ville de Genève – et non plus à l'Etat – pour le contrôle et l'encaissement des taxes de parcage sur le territoire de la commune. Autre fait marquant,

l'ouverture du paiement du stationnement à distance à 4 nouveaux opérateurs, prélude, nous l'espérons, d'un développement sur l'ensemble du canton.

La Fondation a une mission de service public. Elle est toutefois gérée comme une entreprise privée et inscrite au registre du commerce. Cette définition offre nombre d'avantages et d'atouts pour l'Etat de Genève. C'est parce qu'elle a la possibilité d'obtenir diverses sources de revenus, soit par ses activités directes, soit par des investissements dans des ouvrages rentables, que la Fondation est à même de réaliser et de gérer des parkings à vocation sociale, tels que les parkings relais (P+R), les parkings habitants ou les vélostations.

Malgré un résultat opérationnel largement positif et dans la ligne de celui des années précédentes, l'année 2019 se termine avec une perte de CHF 5.6 millions, en raison de la comptabilisation de la contribution de la Fondation des Parkings à la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, à hauteur de CHF 17.5 millions.

Le modèle d'une Fondation des Parkings, créé par l'Etat de Genève il y a 50 ans, semble plus que jamais la réponse aux défis des prochaines années.

Jean-Yves GOUMAZ

Organes statutaires

Le Conseil de Fondation

Membres désignés par le Conseil d'Etat, représentant l'Etat:

Mme
CHATELAIN Elisabeth
Mme
HARDYN Nathalie
Mme
HOVAGEMYAN Asma
M. LEUBA Dominique
M. de RAEMY Antoine
M. de SAUSSURE Nicolas

Membres désignés par le Conseil administratif de la Ville de Genève, représentant celui-ci:

M. KREBS Philippe

M. MORET Jacques (depuis le 1^{er} mars 2019)

Membres désignés par l'Association des communes genevoises, représentant celle-ci:

Mme RASMUSSEN Isabelle, Conseillère administrative de la commune de Pregny-Chambésy

Membres de chaque parti représenté au Grand Conseil, désignés par celui-ci:

M. ANDERSEN Michael Union Démocratique du Centre

M. BERTHET Jean Parti Socialiste

Mme CASUTT-ETTER MartineM. FLURY ChristianParti Démocrate-ChrétienMouvement Citoyens Genevois

M. MIFFON Claude Parti Libéral-Radical

M. TINGUELY Dominique Les Verts

Mme ZAUGG Cecilia Ensemble à Gauche

Le Conseil de Fondation s'est réuni à six reprises en 2019.

Le Bureau

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de :

M. de RAEMY Antoine PrésidentM. MIFFON Claude Vice-président

Mme CHATELAIN ElisabethMme HARDYN NathalieM. de SAUSSURE Nicolas

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu huit séances en 2019.

L'organe de révision

Dans sa séance du 4 mars 2019, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a mandaté BDO SA en tant que contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2019.

La Direction de la Fondation des Parkings

M. GOUMAZ Jean-Yves
 M. BERTOSSA Stéphane
 M. DRÊME Laurent
 M. MARCOZ Gilles
 M. MASCALI Gaëtan
 M. ZUBER Damien
 Directeur Général
 Directeur Administration & Finances
 Directeur Travaux & Planification
 Directeur Systèmes d'Information
 Directeur Service du Stationnement
 Directeur Exploitation

Organisation

Départements	2019	2018
Comité de direction	6	6
Service Communication	1	1
Service Juridique	1	1
Service Ressources Humaines	2	2
Service Achats	1	-
Département Travaux & Planification	3	3
Département Exploitation	41	37
Département Service du Stationnement	88	91
Département Administration & Finances	19	20
Département Systèmes d'Information	11	10
Apprentis	5	5
Total au 31 décembre	178	176

Effectifs Hommes: 109 Effectifs Femmes: 69

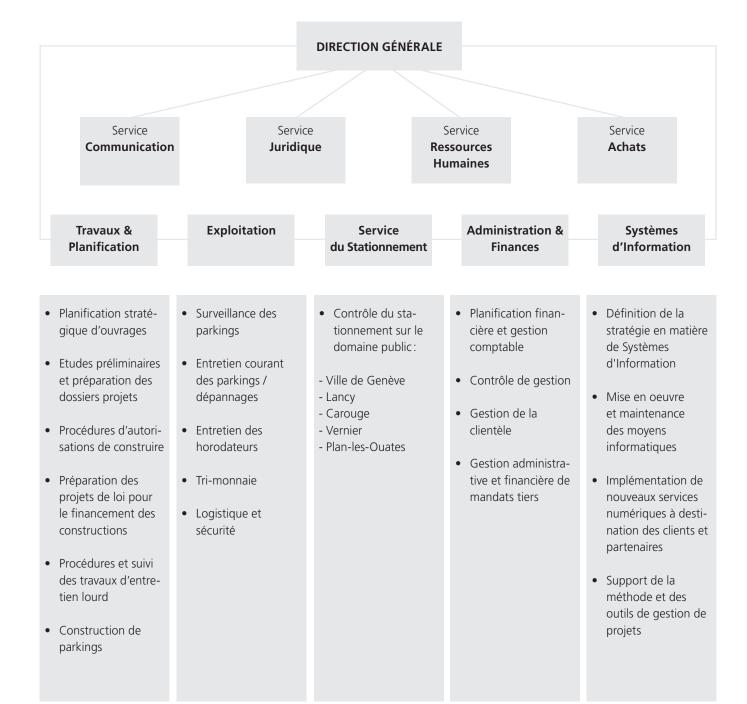
Equivalent temps plein: 170 (y compris apprentis)

La Fondation des Parkings a reçu pour l'année 2019 le label « 1+ pour tous ». Ce label distingue les entreprises qui recrutent, à compétences égales, des personnes au chômage ou en recherche d'emploi et s'engagent ainsi en faveur de l'intégration par le travail à Genève.

La Fondation des Parkings, entreprise formatrice, est activement engagée dans la formation d'employés de commerce CFC. Elle offre à ses apprentis une formation et un suivi de qualité, afin de les préparer à l'obtention de leur certificat fédéral ainsi qu'à leur entrée dans la vie professionnelle.









Activités en chiffres

Parcs relais

P+R	Voitures	Voitures électriques	Véhicules Mobility	Motos	Motos électriques	Vélos
Balexert	300					
Bernex	266			26		72
Bout-du-Monde	74					
Cern	100					
Etoile	561	12	2	57		53
Frontenex	27					
Gare de Meyrin	57					
Genève-Plage	896	12		22		101
Ikea	100					
Les Mouilles	102		3			
Meyrin-Gravière	49					
Moillesulaz	387	6	2			
P26	200					
P47	50					
Pré-Bois	209					30
Sécheron	412	12		67		58
Sous-Moulin	892	12				112
Tuileries	39			2		
L'Uche	50					
Versoix	78					
Voie Centrale	197					36
Total places	5'046	54	7	174	0	462
Nbre de parkings	21	5	3	5	0	7

Parkings habitants et publics de la Fondation

Parkings	Voitures	Voitures électriques	Véhicules Mobility	Motos	Motos électriques	Vélos
Alpes	255	4	2	80		
Chêne-Bourg gare	43			12		
Coudriers	112					
Gazomètres	201	6	9	26	2	10
Grandes-Communes	303			12		
P48	1 850					
Prieuré	568			35		
Saint-Antoine	449	12	9	73	6	23
Tilleuls	405			49		
Vengeron	35			66		
Vieux-Moulin	186			20		
Total places	4'407	22	20	373	8	33
Nbre de parkings	11	3	3	9	2	2

Parkings habitants et publics de tiers

Parkings	Voitures	Voitures électriques	Véhicules Mobility	Motos	Motos électriques	Vélos
Arbères	625			45		
Centre Communal de Carouge	248					
Champel Park	92					
Cornavin	840	12	21	128	4	
David-Dufour	387	4		102		
Eaux-Vives gare	519	9		75		
Esplanade Pont-Rouge	361			131		214
Fontenette	112			69		
H-Cluse	503	3				
Hepia	185	4		30		
Hôtel des Finances	324	5		104	1	64
La Chapelle	96			16		
Lombard	734	8	4	125		
Maison int. de l'environnement	329			7		
Montagne Centre	63					
Nations	1'182					
Octroi	297		6			
Plainpalais	770	12	11	40		
Quai Ernest-Ansermet	592	4		102		
Sardaigne	323		5			
Skylab	147			2		
Sports	218			58		
Tribune de Genève (abonnements)	200			49		
Uni-Dufour	184	4		32		53
Uni-Mail	169	4	4	56		
Val d'Arve	246	6		8		
Vergers	431			38		
Vibert	215			24		
Ville de Versoix (5 parkings extérieurs)	485					
Gitana (télégestion)	71			5		
Meyrin Village (télégestion)	110					
Palexpo P12 (télégestion de nuit)	1'500					
Télécabine de Vercorin (télégestion de nuit)	200					
Ville d'Onex (télégestion de nuit, 9 parkings)	572					
Ville de Sion (télégestion, 3 parkings)	1'597					
Total places	14'927	75	51	1'246	5	331
Nbre de parkings	49	12	6	22	2	3

Parkings privés de l'Etat de Genève

Les parkings privés de l'Etat de Genève sont destinés principalement au personnel des établissements et services publics.

Secteurs	Voit	ures	Voitures	électriques	Véhicule	s Mobility	Мо	otos	Motos é	lectriques
	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings
Hyper-centre (A)	137	7					16	2		
Centre-ville (B)	787	15	6	1			24	2		
Ville (C)	1'614	36	2	1	1	1	36	2	1	1
Ville-périphérie (D)	779	15								
Périphérie (E)	1'785	33					10	2		
Total	5'102	106	8	2	1	1	86	8	1	1

Vélostations

Vélostations	Vélos	Adresse	Commune
Montbrillant	336	Place de Montbrillant 9	Genève
CFF Grottes	148	Place de Montbrillant 4	Genève
Lancy-Pont-Rouge	1'090	Place de la Gare	Lancy
Lancy-Bachet	274	Chemin du Gui	Lancy
Chêne-Bourg	238	Place de la Gare 5	Chêne-Bourg
Eaux-Vives-Sud	236	Route de Chêne 7	Genève
Bellinzona	112	Viale Stazione 36b	Bellinzona
Neuchâtel	78	Place Blaise Cendrars 3	Neuchâtel
Interlaken	90	Bahnhofstrasse 28	Interlaken
Port d'Ouchy	52	Place de la Navigation 3	Lausanne
Total	2'654		

Récapitulatif des places de stationnement (hors voie publique)

Typologie		Parkings Fondation	Parkings de tiers	Parkings privés Etat	Vélostations	Total
Voitures	Nbre parkings Nbre de places	32 9'453	49 14'927	106 5'102		187 29'482
Voitures électriques	Nbre parkings Nbre de places	8 76	12 75	2 8		22 159
Véhicules Mobility	Nbre parkings Nbre de places	6 27	6 51	1 1		13 79
Motos	Nbre parkings Nbre de places	14 547	22 1'246	8 86		44 1'879
Motos électriques	Nbre parkings Nbre de places	2 8	2 5	1 1		5 14
Vélos	Nbre parkings Nbre de places	9 495	3 331		10 2'645	22 3'471



Gestion des macarons

Les macarons annuels permettent aux habitants, commerçants et entreprises de stationner dans les zones à macarons de leur secteur, sans limite de temps (sauf ordre de la police).

Les macarons multizones journaliers « Tout public » autorisent le stationnement sur toutes les zones à macarons du canton de Genève, sans condition particulière. Les professionnels disposant d'un véhicule sérigraphié au nom d'une entreprise peuvent, quant à eux, stationner sur toutes les zones bleues ou blanches avec les macarons multizones journaliers « Plus ».

Depuis 1998, La Fondation des Parkings gère l'ensemble des macarons. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P+R) et de parkings pour habitants.

Macarons en Ville de Genève

Zones		Habitants	Entreprises	Total
Acacias	0	551	51	602
Champel	G	1'587	159	1'746
Cité Vieusseux	Q	1'284	84	1'368
Cluse	H-HB-HC	1'920	146	2'066
Eaux-Vives	D	1'719	229	1'948
Florissant	F	1'263	74	1'337
Grand-Pré/St-Gervais	K-KA	1'895	135	2'030
Jonction-Bastions	I-IC	1'423	85	1'508
Nations	M	594	28	622
Pâquis/St-Gervais	L-LA	1'217	171	1'388
Petit-Saconnex	Р	857	124	981
St-Jean/St-Gervais	J-JA	1'625	95	1'720
Sécheron	N	103	10	113
Tranchées-Rive/Cité	E-EB-C	1'447	517	1'964
Vieille-Ville	B-BB*	492	191	683
Total au 31.12.2019		17'977	2'099	20'076

^{*} B = rues résidents; BB = rues piétonnes

Macarons annuels dans les communes

Communes	Date d'introduction	Habitants	Entreprises	Total
Lancy	01.05.2011	2'076	130	2'206
Vernier (43A)	01.10.2012	825	30	855
Vernier (43B)	01.05.2013	400	15	415
Chêne-Bourg	01.10.2012	381	29	410
Plan-les-Ouates	01.10.2012	363	58	421
Carouge	01.01.2013	2'127	396	2'523
Onex	01.03.2013	1'130	38	1'168
Chêne-Bougeries	01.10.2013	423	30	453
Thônex	01.05.2014	229	13	242
Meyrin	02.06.2014	778	34	812
Hermance	01.02.2016	157	12	169
Jussy	01.03.2016	10	1	11
Cologny	01.02.2017	36	8	44
Confignon-Village	01.07.2017	80	13	93
Cressy (Confignon-Bernex)	01.07.2017	125	6	131
Versoix	01.09.2017	282	20	302
Puplinge	01.04.2018	86	1	87
Corsier	01.07.2018	56	2	58
Grand-Saconnex	01.05.2019	114	5	119
Vernier (43C)	01.06.2019	132	9	141
Croix-de-Rozon	01.07.2019	29	0	29
Total au 31.12.2019		9'839	850	10'689

Par rapport à 2018 (hors Grand-Saconnex, Vernier 43C et Croix-de-Rozon), les macarons « habitants » enregistrent une baisse de 0.43 % et les macarons « entreprises » une baisse de 1.87 %, soit une diminution de 0.55 % sur le total des macarons vendus.

Macarons multizones

En 2019, 31'596 macarons multizones « Tout public » ont été délivrés aux visiteurs contre 25'508 en 2018, soit une augmentation de 23.86 %.

En 2019, 175'117 macarons multizones « Plus » ont été délivrés aux professionnels (camionnettes outils, interventions d'urgence, approvisionnement de chantiers) contre 162'063 en 2018, soit une augmentation de 8.05 %.

Développement durable

Une démarche d'amélioration continue dans tous les travaux menés

De par son activité, la Fondation des Parkings est très sensible aux questions de responsabilité sociétale des entreprises et impliquée dans le respect de l'environnement. La démarche du développement durable est une démarche d'amélioration continue. Elle est intégrée quasi systématiquement dès l'étape des avant-projets et appliquée dans la réalisation de tous les travaux.

Les installations existantes sont analysées d'un point de vue de leur vétusté mais aussi avec une approche d'efficacité énergétique et durable. Les équipements sont remplacés lorsqu'ils sont en fin de vie. Les solutions retenues sont non seulement économiquement avantageuses, mais aussi efficaces avec une consommation d'énergie minimale.

Un engagement sur la durée récompensé par le Gigatrophée SIG

Chaque année depuis 2014, la Fondation reçoit le « Certificat éco21 – Entreprise engagée », attestant qu'elle met en œuvre les actions de performance énergétique promises dans le cadre du programme d'économie d'énergie des SIG éco21, qui a pour ambition de réduire la consommation d'énergie, sans sacrifier ni confort ni compétitivité.



La Fondation des Parkings a ainsi complétement repensé l'éclairage des parkings qu'elle gère. Les lampes à tubes fluorescents arrivant en fin de vie sont remplacées par des barres LED, moins consommatrices d'énergie pour la même puissance lumineuse (une barre LED de 22 watt équivaut à un tube fluorescent de 36 watt). En 2019, la Fondation des Parkings a reçu le Gigatrophée SIG, récompensant les entreprises les plus engagées dans les actions de performance énergétique. La Fondation a remplacé 5'500 luminaires dans 9 parkings qu'elle gère et installé des détecteurs de présence pour réguler l'intensité lumineuse, générant 1'379'075 kWh d'économie.



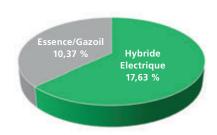
Une politique achats responsable

En 2019, la Fondation des Parkings a mené de nombreuses actions lui permettant de garantir son engagement, notamment:

- en intégrant systématiquement dans ses appels d'offres des critères de développement durable, à hauteur de 5 % à minima:
- système de comptage, d'affichage et de guidage vers les places libres au P+R Etoile,
- construction de sas et rénovation du système de ventilation et désenfumage du parking David-Dufour,
- mandat d'architecte conseil pour la transformation et l'agrandissement des bureaux du parking Saint-Antoine,
- nettoyage des parkings,
- contrôle du stationnement sur domaine privé.

- en développant une stratégie achats garantissant le respect de l'environnement :
- acquisition de véhicules électriques et/ou hybrides, à l'occasion du renouvellement d'une partie de la flotte (parc global: 27),

Répartition par type de véhicules



- acquisition de papeterie fournitures de bureau – consommables informatiques écologiques:
 - 100 % de papier certifié Ecolabel,
 - 50 % des articles achetés disposent de labels.
- acquisition de produits de nettoyage écologiques.

- en travaillant en priorité avec des fournisseurs locaux:
- 53 % sont localisés dans le canton de Genève,
- 99.3 % sont en Suisse.

En complément, la Fondation des Parkings s'est dotée en 2019 d'une fonction achats centralisée, afin de structurer cette activité et de développer une politique achats responsable, mettant au cœur de ses préoccupations les composantes sociétales et environnementales, et ce, notamment, par la mise en place d'indicateurs de suivi de la performance environnementale.

Travaux & Planification

Nouveaux ouvrages – réalisations et projets

Parkings

Parking de la gare de Chêne-Bourg (505 places, 5 niveaux en sous-sol)

Les travaux de ce parking mutualisé (505 places voitures et 130 places pour les deux-roues motorisés) ont démarré en octobre 2017. Les travaux de terrassements et travaux spéciaux et ceux de maçonnerie/béton se sont achevés, respectivement en février et juillet de cette année. Le parking a été inauguré le 2 décembre en présence de Monsieur Serge Dal Busco, conseiller d'Etat en charge du département des infrastructures, et de Madame Béatriz de Candolle, maire de Chêne-Bourg. Les 43 places du 1er sous-sol ont été mises en service le 14 décembre, alors que les autres niveaux seront opérationnels, dès le 1er mai 2020.

Le budget global initial a été respecté malgré les difficultés rencontrées, notamment l'impossibilité d'installer une centrale à béton sur le site.

Cet ouvrage permettra de répondre aux besoins des habitants du quartier, actuels et à venir, des visiteurs et clients du futur centre commercial ainsi que, bien évidemment, des usagers du Léman Express, abonnés P+R ou voyageurs CFF longue distance.

Parking de Trèfle-Blanc (1'440 places, 3 niveaux en sous-sol)

Il est prévu de construire un parking de 1'440 places sur le site de Trèfle-Blanc, situé non loin de la gare du Bachet et accessible directement depuis l'autoroute. En 2019, plusieurs variantes ont été étudiées, mais la structure et le planning de réalisation de cet ouvrage dépendent de la réalisation de la nouvelle patinoire de Genève. Ce projet a donc été mis en suspens, en attendant que celui de la patinoire soit défini.

Parking provisoire

Dans cette attente, et craignant que les délais soient relativement longs, le département



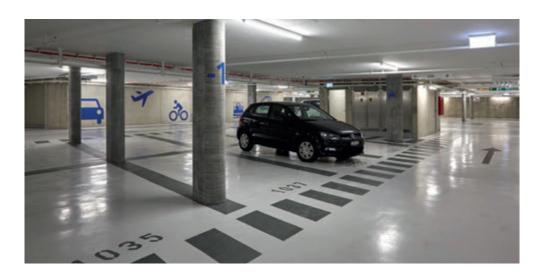
des infrastructures a demandé à la Fondation des Parkings de construire un P+R provisoire en surface sur les parcelles disponibles. Ainsi, 240 places pourraient être réalisées, pour une mise en service fin 2020 ou début 2021.

La demande d'autorisation de construire a été déposée au mois d'août. Trois préavis, reçus au début du mois de décembre, nécessitent cependant un complément d'étude.

P+R Bachet (Chapelle-Gui) (300 places en sous-sol)

Le PLQ 29 884 Chapelle-Gui prévoit 300 places P+R et 450 places pour les nouveaux logements.

Après l'étude de différents scénarios de mutualisation, il a été décidé par les acteurs du PLQ (département des infrastructures, office de l'urbanisme, Fondation des Parkings et constructeurs des logements) que le P+R serait construit en lien avec le parking pour habitants des îlots A et B, sans mutualisation des places. Différentes variantes techniques ont été étudiées au cours du 1er semestre, avec l'objectif de résoudre les nombreuses et fortes contraintes imposées par les coopératives, la Ville de Lancy et l'office de l'urbanisme. La variante retenue a donné



lieu à un avant-projet validé, à l'unanimité, par les futurs constructeurs des logements. L'objectif de mise en service est 2023.

P+R Bernex-Vailly (450 places en sous-sol)

450 places de parking seront construites sous les futurs immeubles du PLQ Vailly, au sud de la route de Chancy. Elles seront situées au premier niveau d'un parking souterrain, englobant également des places de parking pour les futurs habitants et activités du PLQ. L'objectif de mise en service est 2024.

Parking provisoire

Dans cette attente, pour accompagner l'extension de la ligne du tram jusqu'à Bernex, l'Etat réalise un parking P+R de 300 places en surface, côté nord de la route de Chancy. La Fondation des Parkings a contribué à la réalisation du cahier des charges et a fait part de ses recommandations. La mise en service coïncidera avec celle de l'arrêt du tram, prévue en décembre 2020.

P+R des Tuileries (600-800 places en ouvrage)

L'objectif final est de mettre en service un parking P+R de 600-800 places en ouvrage à l'horizon 2026, sur le site de Champs-du-Château.

Parking provisoire

Dans cette attente, la Fondation des Parkings a prévu, sur le même site, d'agrandir le P+R actuel, de 53 à 100 places en surface.

Les études d'avant-projet ont eu lieu cette année. Les études, demande d'autorisation de construire et appels d'offres sont programmés pour 2020.

Etudes

Sur le site des parkings actuels **P47 et P49**, il est prévu de construire un parking centralisé de 4'500 places, dont 600 places P+R, regroupant tous les besoins de ce futur pôle multimodal. Les études préliminaires ont démarré au début de l'année et se termineront au printemps 2020.

L'Etat a le projet de construire des bâtiments scolaires ainsi qu'un parking de 290 places, dont 200 places P+R, sur le site de la **Goutte Saint-Mathieu**, situé en face du P+R Bernex actuel. Cette année a été consacrée aux études préliminaires et à la réalisation du cahier des charges pour la mise au concours des ouvrages.

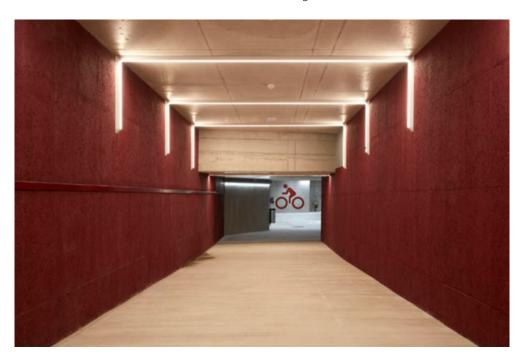
Vélostations

Vélostation de la gare de Lancy-Pont-Rouge

Les travaux de construction ont débuté en février 2019. Une coordination a été néces-

Vélostation de la gare des Eaux-Vives

Cette vélostation, construite par CFF Immobilier, est louée à la Fondation des Parkings sous la forme d'une servitude



saire avec l'entreprise chargée d'aménager 16 sondes géothermiques en-dessous du radier de l'ouvrage. La structure a été achevée fin mai. Les travaux techniques (sprinkler, éclairage, installation d'eau, systèmes d'alarme et d'accès) ont duré cinq mois. En novembre, 1'100 supports vélos ont été installés et la signalétique nécessaire mise en place.

Cette vélostation, la plus grande de Suisse romande et la 4º plus grande de Suisse, a été inaugurée en présence du conseiller d'Etat Monsieur Serge Dal Busco et mise en service le 22 novembre 2019.

Vélostations des gares de Chêne-Bourg et de Lancy-Bachet

Ces ouvrages, construits par le Canton, ont été cédés à la Fondation des Parkings sous la forme d'un DDP. La Fondation s'est chargée d'installer les équipements de contrôle d'accès et de télégestion. d'usage exclusif. La Fondation s'est chargée des travaux de peinture, de l'installation des supports vélos et des équipements de contrôle d'accès et de télégestion.



Messieurs Damien Bonfanti, Serge Dal Busco et Jean-Yves Goumaz.

Rénovations et aménagements

Parkings de la Fondation

P+R Etoile: nouveau système de comptage et de guidage à la place

Depuis la mise en service des nouveaux immeubles à Lancy-Pont-Rouge, le P+R Etoile est souvent saturé. Son système de comptage automatique a nécessité de très nombreuses campagnes de comptage visuel, pour corriger les erreurs d'information et d'affichage sur les panneaux situés aux entrées du parking et des étages. Il a donc été décidé de le remplacer par un système de comptage à la place, beaucoup plus précis et fiable. Un système basé sur la vidéo a remporté l'appel d'offres public. En plus du comptage de l'occupation par catégorie de places (normales/pour personnes à mobilité réduite/Mobility/avec bornes électriques) et de la signalisation des places libres, la vidéo apporte des services supplémentaires à l'exploitant comme aux usagers.

Parking de Saint-Antoine: transformation et extension des bureaux

La Fondation des Parkings a décidé d'augmenter la surface des bureaux administratifs situés dans le parking de Saint-Antoine, en aménageant dix places de travail supplémentaires. Ce projet permettra d'apporter de la lumière naturelle dans les bureaux existants, en créant des fenêtres de toit, et de mettre en conformité les vestiaires. Une nouvelle façade offrira une unité d'ensemble en face du mur archéologique. La demande d'autorisation de construire a été déposée en octobre et les travaux sont programmés en 2020.

Extension du réseau de fibres optiques

Afin de pouvoir intégrer de nouveaux ouvrages dans le réseau de télégestion, notamment les parkings de Chêne-Bourg et d'Esplanade Pont-Rouge (CFF), les vélostations des gares de Lancy-Pont-Rouge, Lancy-Bachet, Chêne-Bourg et Eaux-Vives-Sud, le réseau de fibres optiques a été étendu, en collaboration avec les services concernés des CFF et de Telecom.

Parkings de tiers

Parking H-Cluse (HUG): transformation d'un parking privé en parking public

Le 15 février, les HUG ont ouvert au public un parking souterrain de 505 places, jusqu'alors réservé à leur personnel. La Fondation des Parkings, en collaboration avec les services techniques des HUG, a élaboré et mis en oeuvre la transformation et sécurisation des accès voitures et piétons pour un usage public, tout en respectant un certain confort pour le personnel.

Cette nouvelle offre de stationnement, destinée principalement aux visiteurs des blocs HUG situés le long du boulevard de la Cluse, notamment la maternité, vient idéalement compléter l'autre grand parking historique, situé côté CMU de la rue Lombard (750 places). De grands panneaux « Info-Parkings » ont également été rajoutés dans le secteur afin de guider les automobilistes vers les parkings et places disponibles.

Parking Val d'Arve (Ville de Carouge)

La Fondation est souvent sollicitée par des instances publiques ou privées pour des conseils et expertises, lesquels sont régulièrement suivis d'une collaboration en matière de construction et de gestion d'ouvrages.

Dans le cadre du projet du parking Val d'Arve, la Fondation des Parkings a accompagné le service d'urbanisme de la Ville de Carouge pour la mise au point des plans de l'ouvrage ainsi que pour l'installation et la mise en service des contrôles d'accès et de sécurité à la fin des travaux de construction.

Début octobre, la Ville a ouvert au public ce nouveau parking souterrain, dont le premier sous-sol de 123 places est destiné au public et le second aux habitants du quartier.

Transformation des parkings Vibert et Sardaigne (Ville de Carouge)

Dans le cadre de l'étude sur la démolition et la reconstruction du parking Vibert, la Fondation des Parkings a été sollicitée pour accompagner les mandataires principaux dans la mise au point de ce grand projet, mené par la Ville de Carouge. Il s'agit, notamment de relier le parking Vibert à celui de Sardaigne, par un passage sous le boulevard des Promenades.

Le parking de Sardaigne doit également faire l'objet d'une rénovation majeure.

Parking de la gare des Eaux-Vives (CFF Immobilier)

Parallèlement à la construction de la gare, le service immobilier des CFF a confié à HRS Real Estate SA la construction d'un parking souterrain de 524 places, situé à proximité immédiate.

Dans le cadre du projet, et au cours de sa réalisation, CFF Immobilier et HRS Real Estate SA ont sollicité les ingénieurs de la Fondation pour des conseils techniques et des vérifications de plans.

Le département d'Exploitation de la Fondation des Parkings a, par ailleurs, participé à l'installation et à la mise en service des systèmes d'accès, la Fondation ayant reçu le mandat de gestion de cet ouvrage.

Exploitation

Plus grand opérateur de parkings en Suisse, la Fondation dispose d'une expertise reconnue en matière de stationnement, lui permettant d'agir avec professionnalisme et qualité. Son expérience et l'envergure de ses activités lui permettent d'optimiser ses ressources et de réaliser des projets complexes. Elle apporte des solutions efficaces tant aux acteurs publics qu'aux propriétaires privés, comme en attestent régulièrement les prix qu'elle remporte pour la qualité de ses installations et les nouveaux mandats qu'elle gagne.

Nouveaux parkings

La Fondation des Parkings a effectué l'ouverture de cinq nouveaux ouvrages: Esplanade Pont-Rouge, Val d'Arve à Carouge, Roches Brunes à Sion, Gare des Eaux-Vives et Gare de Chêne-Bourg.

Nouveaux mandats

La Fondation a repris en gestion neuf parkings existants: parking Vibert à Carouge, H-Cluse, La Chapelle, Centre sportif de la Queue d'Arve, ainsi que cinq parkings sans barrières de la Commune de Versoix.

Vélostations et velocity.ch

La Fondation des Parkings a mis en service quatre nouvelles vélostations à proximité des gares Léman Express: Lancy-Pont-Rouge, Lancy-Bachet, Eaux-Vives-Sud et Chêne-Bourg (voir « Focus », page 34).

Huit vélostations supplémentaires ont été ajoutées au système velocity.ch: Bellinzone, Neuchâtel, Interlaken, P+R Voie Centrale, Gazomètres, Saint-Antoine, Port d'Ouchy et P+R Pré-Bois, portant à 20 le nombre de sites disponibles sur l'application. L'extension du système en Suisse devrait se poursuivre: Yverdon a mis en place le système début janvier 2020. Saint-Gall et Sion s'y intéressent de près.

P+R journaliers

La Fondation a étendu son offre P+R journalier au parc-relais de Genève-Plage. Cette formule, accessible sans abonnement ni condition, offre aux automobilistes une place de parking et un billet unireso tout Genève (zone 10) valable une journée entière. Elle est désormais disponible dans dix parkings, sur les deux rives du canton (P+R Bernex, P+R Bout-du-Monde, P+R Champ Bossu, P+R Gare de Meyrin, P+R Genève-Plage, P+R Meyrin-Gravière, P+R Pré-Bois, P+R Sécheron, P+R Tuileries, P+R Voie Centrale), totalisant 2'500 places de stationnement.

Deux-roues motorisés

En complément des places vélos, afin de répondre aux différents besoins des usagers, la Fondation des Parkings continue à augmenter son offre de stationnement en ouvrage pour les deux-roues motorisés. En 2019, elle a ainsi créé 214 places supplémentaires pour deux-roues-motorisés dans des parkings existants: P+R Etoile (31), Prieuré (22), Tilleuls (42), Alpes (48), Hepia (30), Hôtel des Finances (17), Uni-Mail (20) et HEG Battelle (4). Dans les nouveaux parkings, 95 places étaient disponibles à fin décembre 2019: Val d'Arve (8), Gare des Eaux-Vives (75) et Gare de Chêne-Bourg (12). A terme, en mai 2020, Chêne-Bourg en comptera 130.

Au total, fin 2019, la Fondation mettait à disposition quelques 1'800 emplacements pour les motos et les scooters



Service du Stationnement

Sur le territoire de la Ville de Genève, le Service du Stationnement mène désormais son activité de contrôle pour le compte de la Ville, selon la convention conclue pour la période 2019-2021, avec l'approbation des départements cantonaux des infrastructures et de la sécurité.

Il applique les directives et procédures établies pour répondre aux objectifs fixés dans la convention et se conforme également au Plan directeur du stationnement, approuvé par le Conseil d'Etat.

Effectif et structure

Le Service du Stationnement représente toujours la part la plus importante des effectifs de la Fondation des Parkings.

En 2019, douze agents de contrôle ont été recrutés selon le nouveau processus mis en place en 2018, qui vise à s'assurer que les futurs collaborateurs du Service remplissent les conditions, tant au niveau mental (gestion du stress, self-control) que physique, nécessaires à l'exercice de leur mission.

Par ailleurs, un poste de coordinateur/observateur a été créé pour répondre aux besoins engendrés par les nouvelles technologies, notamment la mise en service de deux véhicules de type *Scan Car.*

Activités

Principal acteur de la mobilité à Genève, le Service du Stationnement a entrepris des démarches auprès des autorités fédérales, afin de dématérialiser totalement le processus de l'amende d'ordre et d'homologuer la technologie de type Scan Car.

La coopération avec les différentes entités en lien avec l'activité de contrôle se maintient de manière optimale, sur l'ensemble du domaine public des villes de Genève, Lancy, Carouge, Vernier et Plan-les-Ouates.

Les communes de Lancy et de Vernier ont renouvelé leur confiance à la Fondation, en reconduisant le mandat de contrôle du stationnement pour une durée de trois ans.

La commune de Plan-les-Ouates, quant à elle, a prolongé la durée du mandat d'une année.

Le Service du Stationnement s'est, par ailleurs, vu confier le contrôle du territoire de la commune de Satigny et a signé une convention pour une durée de trois ans.

En parallèle, le Service poursuit ses actions d'information et de conseils auprès des commerçants et des entreprises, notamment en ce qui concerne les livraisons et lors de travaux.

Récapitulatif des places de stationnement sur la voie publique

Commune	Places gratuites limitées	Places gratuites illimitées	Places payantes	Total places voitures	Places 2 roues	Cases dites « de livraison »
Ville de Genève	17'721	366	4'303	22'390	12'240	1'176
Lancy	2'585	288	266	3'139	1'201	35
Carouge	2'050	144	288	2'482	1'473	96
Vernier	1'866	342	82	2'290	429	51
Total*	24′222	1′140	4′939	30′301	15′343	1′358

^{*} Source: Office cantonal des transports, 2019.

Administration & Finances

Le département Administration & Finances poursuit sa croissance cette année encore, tout en adaptant son organisation afin de répondre au mieux aux attentes des usagers.

Réorganisation du service à la clientèle

Le service à la clientèle a été réorganisé en deux unités complémentaires; réorganisation effective au 1^{er} janvier 2020.

Une unité est désormais dédiée à l'accueil téléphonique et physique de la clientèle ainsi qu'à la gestion des macarons, l'autre à la gestion du portefeuille de parkings (P+R, parkings du DIP et parkings privés de l'Etat, parkings publics et habitants).

En volume d'activités, hors gestion des macarons de stationnement, cela correspond à environ 127'000 contacts clients traités par l'Accueil, et à quelque 6'400 conclusions et 3'900 résiliations de contrats effectuées par la Gestion.

Acquisition de nouveaux mandats de gestion

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Fondation des Parkings gère les locataires du parking des Tours de Carouge (parking Vibert). Elle a également repris la gestion du parking H-Cluse des HUG, à mi-février.

Nouvelles zones macarons

Le service à la clientèle a accompagné les communes du Grand-Saconnex (01.05.2019), de Vernier pour le Lignon (01.06.2019) et de Bardonnex pour la Croix-de-Rozon (01.07.2019) dans la mise en place d'un système de macarons de stationnement.

Gares du Léman Express

Le département Administration & Finances a contribué au projet d'aménagement des interfaces Léman Express en préparant la mise en service administrative des parkings des gares de Chêne-Bourg et des Eaux-Vives.

Macaron Stick'AIR

Depuis le 13 décembre 2019, le macaron Stick'AIR, permettant d'identifier la performance environnementale des véhicules motorisés à Genève, est en vente au siège de la Fondation, au Parking de l'Etoile.

Nombre d'abonnés et de locataires

Туре	Nombre
Parkings de la Fondation	
Public	614
Habitant	710
Nuit	18
Moto	95
P+R	3'777
Parkings de tiers	
Public	4'404
Habitant	2'150
Nuit	154
Moto	365
P+R	520
Parkings privés de l'Etat de Genève	
Auto	2'745
Moto	35
Abonnements multiparking 2RM	23
Total au 31.12.2019	15'610

Systèmes d'Information

Impliqué à divers degrés dans l'ensemble des activités de la Fondation des Parkings, le département des Systèmes d'Information est, aujourd'hui déjà, plus qu'un support métier et devient un moteur des projets.

Velocity.ch et base centralisée C3

Ces deux services, développés pour des besoins internes, en sont un bon exemple puisqu'ils commencent à s'exporter, démontrant le savoir-faire de la Fondation tout en créant de nouvelles sources de revenus. C'est ainsi qu'Interlaken, Neuchâtel, Bellinzone et Lausanne utilisent déjà velocity.ch et que les communes de Lancy, Carouge, Versoix et Fribourg bénéficieront sous peu des capacités de C³ pour centraliser les droits de stationnement sur la voie publique ou dans certains parkings ouverts.

Léman Express

L'équipement des multiples ouvrages du Léman Express a grandement mobilisé l'équipe durant le 2e semestre 2019. A la complexité des systèmes à mettre en œuvre (fibres, réseaux, vente, contrôle d'accès, comptage, lecture de plaques, surveillance vidéo, alarmes, etc.) s'ajoutaient, en effet, la multiplicité des acteurs et la contrainte d'une date inamovible.

Projets au service des usagers

Malgré cette échéance importante, cette année a vu la réalisation ou le lancement de nombreux projets au service des clients de la Fondation.

Le déploiement de quatre nouveaux opérateurs de paiement mobile du stationnement en Ville de Genève a permis d'offrir plus de choix aux usagers tout en réduisant les coûts globaux à charge de la communauté.

En installant un nouveau système de comptage par caméras au P+R Etoile, la Fondation des Parkings améliore le confort d'utilisation et se prépare pour offrir des prestations innovantes tout en améliorant ses outils de pilotage.

Un projet de recherche a été lancé en collaboration avec la HES-SO et la société genevoise IEM, afin d'étudier les données et algorithmes en vue de prédire, puis de communiquer, les conditions de stationnement. Ce projet profitera pleinement du travail déjà réalisé afin de collecter les données cartographiques des places de stationnement du canton et de les analyser.

Avec l'idée d'étendre l'offre de stationnement, la Fondation travaille sur les solutions techniques qui permettraient d'ouvrir au public certains parkings privés. Le prototype en cours d'élaboration devrait livrer ses enseignements dans l'année à venir.

Amélioration continue

Afin de s'adapter aux changements de son environnement, la Fondation des Parkings doit en permanence remettre ses outils en question et les moderniser.

2019 a ainsi vu le transfert de la responsabilité d'encaissement des amendes du Canton vers la Ville de Genève, ce qui a nécessité de modifier en profondeur les interfaces et les processus de travail du Service du Stationnement.

Ce dernier a également bénéficié des améliorations des outils de contrôle tels que *Scan Car* et *Scan Flow,* qui apportent confort et gain de temps aux agents sur le terrain.

L'extension du mur d'images du centre de contrôle de Saint-Antoine permet, quant à elle, d'accompagner la croissance du nombre de parkings sous gestion.

Dans le même registre, les équipements réseaux ont été modernisés en début d'année, afin d'accroître leurs performances et d'en faciliter la maintenance.

Dans toutes ces problématiques, les aspects de sécurité et de protection des données ne sont pas délaissés. Ils font l'objet d'une attention particulière dans chaque projet et d'un suivi global au niveau de la direction.

Perspectives

En lançant une démarche d'architecture d'entreprise, la Fondation a souhaité consolider les bases de son système d'information pour en préparer le futur. Le programme de socle numérique en sera le premier bénéficiaire, à travers la modélisation de son module de gestion des tarifs qui sera développé en 2020.

L'architecture servira également de base à la poursuite des projets de dématérialisation des droits de stationnement ainsi qu'aux réflexions à venir sur l'évolution des outils de contrôle du stationnement, ou encore sur l'évolution de la relation client avec les plateformes numériques.

Afin de soutenir l'activité croissante et les nombreux projets, un ingénieur système et un ingénieur de données ont rejoint le département.

L'important travail de structuration des activités, notamment en matière d'analyse métier, de tests et de documentation a permis de maintenir un haut niveau de qualité de l'existant tout en relevant avec succès les nouveaux défis.

Focus – des ouvrages au service du Léman Express

Quatre vélostations autour des gares

Un stationnement protégé et sécurisé, ce n'est pas que pour les voitures! La vélostation de Lancy-Pont-Rouge, avec son impressionnante rampe d'accès « hollywoodienne », en est la parfaite illustration.

Mise en service le 22 novembre 2019, la vélostation de Lancy-Pont-Rouge est la première des vélostations dédiées au Léman Express. C'est la plus grande du canton avec ses 1'100 places, et la 4º plus grande de Suisse. Elle fait partie du programme de développement facilitant l'intermodalité, lié à l'arrivée du Léman Express. Ce programme vise notamment à favoriser la complémentarité entre le rail et la mobilité douce en créant des aires de stationnement, dont certaines prennent la forme de vélostations.

1'900 places vélos dédiées au Léman Express

Après celle de Lancy-Pont-Rouge, les vélostations de Chêne-Bourg, d'Eaux-Vives-Sud et de Lancy-Bachet, également gérées par la Fondation, ont été mises en service le 15 décembre 2019, soit une offre totale de quelque 1'900 places protégées et sécurisées. Des infrastructures supplémentaires viendront compléter l'offre ultérieurement, notamment sur le périmètre de la gare des Eaux-Vives.

Velocity.ch: un savoir-faire genevois qui s'exporte

Partenaire actif de la mobilité du canton, la Fondation a à cœur d'offrir des services facilitant la vie des usagers. C'est dans cet esprit qu'elle a développé la web App velocity.ch, qui permet aux cyclistes d'utiliser leur SwissPass pour acheter à distance des prestations de stationnement et accéder à l'ensemble des vélostations genevoises, soit, actuellement, plus de 3'000 places. En 2019, plusieurs villes



Dans cette perspective, la Fondation des Parkings a été mandatée pour financer, construire et exploiter cet ouvrage d'environ 1'200 m², avec un gabarit de hauteur de 3 m permettant la pose de racks doubles. La vélostation est construite sur un niveau en sous-sol, entre les voies de la gare à l'est et les immeubles de logement à l'ouest. Elle est accessible aux vélos par une rampe d'accès à double sens, construite par CFF Immobilier, située le long des quais. Un escalier permet aux piétons d'accèder à la surface et aux quais du Léman Express.

suisses ont adopté ce système « made in Geneva »: Lausanne, Neuchâtel, Interlaken et Bellinzone. Yverdon l'a mis en place en janvier 2020. Saint-Gall et Sion s'y intéressent de près. Par ailleurs, l'association faîtière Pro Vélo a recommandé officiellement la solution de la Fondation à ses membres.

Un parking entièrement mutualisé à Chêne-Bourg



Le parking de la gare de Chêne-Bourg se compose de 505 places voitures, dont 12 équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques. Il offre également 130 places pour les deux-roues motorisés et, détail qui a son importance, six toilettes mises à la disposition des voyageurs du Léman Express.

Conformément aux engagements de la Fondation, le parking a été mis en service le jour de l'ouverture du Léman Express, le 15 décembre 2019, avec la mise à disposition

du niveau -1 (43 places P+R et 12 places deuxroues motorisés). La totalité du parking sera mise en service le 1^{er} mai 2020. Développé sur cinq niveaux en sous-sol, dont un deminiveau, le -1, l'ouvrage communiquera avec le bâtiment Tourmaline au niveau -1, avec le centre commercial Migros et la Tour Opale, au niveau -2, et avec le bâtiment Saphir au niveau -3.

Un travail de coordination complexe et des solutions ingénieuses à trouver tout au long du chantier

Les travaux ont commencé en octobre 2017. Le chantier du parking s'est avéré particulièrement délicat et complexe, au vu du nombre élevé d'ouvrages – huit – prévus sur un périmètre réduit, au milieu de bâtiments occupés.

C'est ainsi que l'emprise du chantier a dû être modifiée au dernier moment pour permettre aux camions d'une entreprise voisine de continuer à circuler. Ou encore, que pour des raisons de planning et de coordination, il a été impossible de trouver un emplacement pour installer la centrale à béton de la Fondation sur le site. Conséquence: plus de 900 trajets en camions-toupies pour approvisionner le chantier depuis l'extérieur. Mentionnons enfin





que la proximité du chantier de la Tour Opale a contraint la Fondation à monter une grue de 80 m de hauteur, plus élevée que toutes les constructions du PLQ. Au moment de démonter les deux grues du chantier du parking, à la fin des travaux de gros œuvre, il n'y avait plus aucun accès possible pour les engins de transport. Un héliportage a alors été envisagé et étudié, mais il s'est avéré impossible en Suisse, aucun hélicoptère n'ayant la puissance requise. Solution trouvée: installer deux grues mobiles de l'autre côté des voies CEVA, chez deux garagistes qui ont prêté leurs terrains.

Un parking devant répondre à de multiples besoins, privés et publics

Le parking de Chêne-Bourg est l'un des éléments du tout nouveau paysage urbain qui va se créer autour de la gare. Il doit répondre à la fois à des besoins publics et privés. Or, sur un site comme celui-ci, il était impossible que chacun construise son parking. L'Etat, la Commune et les investisseurs privés ont donc fait le choix d'avoir un seul parking centralisé pour tous. La difficulté est que ce parking unique devait satisfaire une multitude d'usages: habitants et employés, visiteurs et clients des commerces, abonnés P+R et utilisateurs du Léman Express. Dans ce contexte complexe, l'Etat de Genève, propriétaire du

terrain, a fait le choix de confier la construction, la propriété et l'exploitation du parking à la Fondation des Parkings.

La Fondation a, dès le départ du projet, en 2012, proposé une solution novatrice: la mutualisation des places de parc, c'est-à-dire un usage mixte privé-public de l'ensemble des places de stationnement. Cette solution évite de devoir développer plusieurs offres de parking distinctes et permet de réduire sensiblement le nombre de places nécessaires pour couvrir les besoins, et, partant, le coût de construction et d'exploitation : au lieu des 682 places requises initialement par le PLQ, c'est un parking de 505 places qui a finalement été construit, dont 50 places destinées aux abonnés P+R, 50 places aux voyageurs longue distance, 306 places à l'usage des différents promoteurs privés et 99 places restantes pour les visiteurs et employés.



Etats financiers consolidés au 31 décembre 2019

Compte de résultat consolidé pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Budget 2019	Réalisé 2019	Réalisé 2018
Produits				
Produits des abonnements	4.12&4.13	12'228'848	11'958'949	12'170'087
Produits du parcage horaire	4.13	4'308'000	5'082'149	4'689'881
Produits des macarons	4.13	8'759'000	9'321'195	9'130'346
Produits différés de subventions d'investissement	23	94'556	94'556	94'556
Redevances pour la gestion administrative de parkings	4.13	1'550'000	1'573'256	1'427'559
Redevances administratives de parkings d'entreprises associées		256'000	257'009	252'530
Redevances administratives de parkings tiers		1'294'000	1'316'246	1'175'029
Redevances pour l'exploitation de parkings	4.13	4'382'958	4'356'186	3'846'702
Redevances d'exploitation de parkings d'entreprises associées		973'261	965'944	949'108
Redevances d'exploitation de parkings tiers		3'409'697	3'390'242	2'897'594
Redevances pour services fournis sur la voie publique		14'580'164	14'290'950	11'069'766
Indemnité pour le contrôle du stationnement Ville de Genève	25	10'400'000	9'748'862	9'378'068
Redevances pour le contrôle du stationnement autres communes	4.13	2'113'484	2'133'098	2'113'485
Redevances pour la gestion des systèmes de paiement	4.13	2'066'680	2'408'990	-421'787
Autres produits d'exploitation		947'298	1'340'637	1'321'253
Produits des locations dépôts / surfaces	4.12	657'245	638'508	632'926
Publicité	4.13	74'500	97'086	105'038
Vente Energie « Solaire »		80'000	94'766	80'151
Honoraires et produits divers	7	135'553	510'277	503'138
Total des produits		46'850'824	48'017'878	43'750'151
Charges				
Frais de personnel	4.10	20'611'250	37'223'520	18'676'181
Frais de personnel	8 & 24	20'400'800	19'616'116	18'530'851
Frais de Conseil		210'450	147'456	145'329
Contribution à la recapitalisation de la CPEG	4.10 & 24		17'459'948	
Frais d'exploitation		5'583'646	5'379'930	5'060'965
Frais d'exploitation		5'433'646	5'317'276	4'977'061
Etudes		115'000	61'007	4'672
Info-Parking		5'000	638	2'828
Publicité P+R		30'000	1'010	76'405
Frais d'entretien		1'042'500	1'025'347	1'035'908
Frais d'administration		4'162'766	3'593'971	3'288'777
Frais généraux		2'247'367	2'010'026	2'209'166
Administration générale		1'736'600	1'394'662	951'130
Locaux administratifs		178'800	189'282	128'480
Part de l'indemnité non dépensée restituable	11 & 25	0	0	-6'197
Amortissements		7'881'723	7'412'333	7'280'946
Amortissements immobilisations d'administration		739'598	438'250	440'576
Amortissements immobilisations d'exploitation		7'142'125	6'974'084	6'840'370
Total des charges		39'281'886	54'635'101	35'336'580
Résultat opérationnel		7'568'938	-6'617'223	8'413'572
Produits financiers	9	555'031	565'441	766'878
Charges financières	10	-585'666	-515'616	-521'463
Résultat avant sociétés associées		7'538'303	-6'567'398	8'658'986
Part dans le résultat global des sociétés associées	18	812'204	928'353	-900'655

Bilan consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Réalisé 2019	Réalisé 2018
Actif			
Actif courant			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.3 & 12	34'110'971	28'760'037
Compte de consignation des recettes de la voie publique	35	7'037'759	0
Débiteurs	4.4 & 13	874'869	856'371
Autres créances à court terme	4.4	165'220	502'654
Actifs transitoires	4.4 & 14	1'637'749	1'402'145
Total de l'actif courant		43'826'568	31'521'206
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	4.5 & 15	115'560'054	120'904'380
Immobilisations incorporelles	4.6 & 16	1'227'815	1'266'443
Réalisation en cours		27'888'239	15'590'662
Prêt et garanties à long terme	17	22'874'980	23'264'261
Participations	4.2 & 19	13'894'582	13'555'909
Total de l'actif immobilisé		181'445'669	174'581'655
Total de l'actif		225'272'237	206'102'861
Passif			
Fonds étrangers			
Engagements à court terme			
Recettes nettes de la voie publique à verser	35	7'523'676	0
Fournisseurs et autres créanciers	19	9'759'393	7'301'314
Revenus reçus d'avance	20	6'777'443	7'140'036
Part à court terme des emprunts à long terme	4.8 & 21	1'300'000	1'300'000
Garanties et consignes		548'424	536'374
Engagements en faveur du personnel	24	17'459'948	0
Passifs transitoires		701'424	1'533'049
Total des engagements à court terme		44'070'307	17'810'774
Engagements à long terme			
Emprunts bancaires à long terme	4.8 & 21	1'300'000	2'600'000
Dettes à long terme	4.8 & 21	4'111'482	4'168'038
Subventions d'investissement	4.14 & 23	2'203'521	2'298'077
Provisions	4.9 & 22	100'000	100'000
Autres passifs à long terme Total des engagements à long terme	4.11 & 25	7'715'003	9'166'115
Total des fonds étrangers		51'785'310	26'976'889
•	26	31 703 310	20 570 005
Fonds propres Capital	26	100'000	100'000
Fonds réserve générale		2'000'000	2'000'000
Fonds statutaires		177'025'972	169'009'051
Part de l'indemnité du SDS non dépensée		0	258 590
Résultat de l'exercice		-5'639'045	7'758'331
Total des fonds propres		173'486'927	179'125'972
Total du passif		225'272'237	206'102'861

Variation des fonds propres consolidés pour les exercices clôturant au 31 décembre

Réalisé 2019

En milliers de CHF	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Part indemnité non dépensée	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1er janvier		100	2'000	177'026	0	0	179'126
Résultat net de l'exercice						-5'639	-5'639
Soldes au 31 décembre avant affectation du résultat		100	2'000	177'026	0	-5'639	173'487
Prélèvement sur fonds statutaires				-5'639		5'639	0
Part du résultat versé à l'Etat de Genève	34					0	0
Soldes au 31 décembre après affectation du résultat		100	2'000	171'387	0	0	173'487

Réalisé 2018

En milliers de CHF	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Part indemnité non dépensée	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1er janvier		100	2'000	169'009	259	0	171'368
Résultat net de l'exercice						7'758	7'758
Soldes au 31 décembre avant affectation du résultat		100	2'000	169'009	259	7'758	179'126
Attribution aux fonds statutaires				7'758		-7'758	0
Part de l'indemnité du SDS non dépensée	26.3			259	-259		0
Soldes au 31 décembre après affectation du résultat		100	2'000	177'026	0	0	179'126

Flux de trésorerie consolidés

pour les exercices clôturant au 31 décembre

En milliers de CHF	Réalisé 2019	Réalise 2018
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	-5'639	7'75
Amortissements comptables	7'392	7'28
Charges et produits non monétaires	-339	1'84
Diminution / Augmentation de l'actif courant	-6'954	1'70
Diminution / Augmentation du passif courant	25'127	1'62
Variation des autres passifs à long terme	-95	-87
Revalorisation des dettes à long terme	-10	-21
Flux liés aux activités opérationnelles	19'482	19'13
Activités d'investissement		
Parkings Publics		
Parking Saint-Antoine	-245	-34
Parking des Alpes	0	-2
Parking du Vengeron sous-voie	-14	-3
Parkings Habitants		
Prieuré	-17	-19
Grandes-Communes	-9	-
Gazomètres	-14	-32
Parkings P+R		
P+R Moillesulaz	0	-34
P+R Etoile	-426	-17
P+R Sous-Moulin	-62	-9
P+R Sécheron	-81	-8
P+R Genève-Plage	-25	-11
P+R de la Voie-Centrale	0	-
Bureaux et commerces du parking de l'Etoile		
Bureaux administratifs - Matériel informatique	-101	-3
Commerces : Bypass - Bar expresso	0	-1
Etudes et chantiers de parking		
P+R Bachet	-21	
P+R Trèfle Blanc	-13	-3
Chêne-Bourg	-8'163	-12'35
Compostelle	0	-2
Vélostation Pont-Rouge	-2'580	-42
Vélostation Bachet	-77	
Vélostation Eaux-Vives	-126	
Vélostation Chêne-Bourg	-58	
Autres P+R	-24	-2
Autres immobilisations		
Centre de contrôle	-550	-38
Tri-monnaie, Voie publique et horodateurs	-109	-7
Service du Contrôle du Stationnement	-234	-47
Informatique de gestion et matériel informatique	-225	-34
Placements à CT et autres actifs à LT		
Variation du prêt et des garanties à long terme	389	38
Flux liés aux activités d'investissement	-12'785	-15'53
Activités de financement		
Remboursement d'emprunts	-1 300	-1 30
Variation des dettes à long terme	-47	-
Flux liés aux activités de financement	-1'347	-1'30
Total des flux de trésorerie	5'351	2'28
Liquidités au 1er janvier	28'760	26'47
Liquidités au 31 décembre	34'111	28'76
Variation des liquidités	5'351	2'28



Notes aux états financiers

pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2019

1. Informations générales

1.1 Présentation

La Fondation des Parkings (ci-après: la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la Loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique de mobilité du canton de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFPark sont:

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée;

• d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficiaire d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs, pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

La dernière modification de la LFPark est entrée en vigueur au 1^{er} mai 2018 parallèlement et en conséquence de la Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP).

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2019 était de 178 personnes pour 170 « équivalents plein temps », réparti comme suit:

Secteur	2019	2018
Direction	6.0	6.0
Département Travaux & Planification	2.6	2.6
Département Exploitation	40.3	36.3
Département Service du Stationnement	83.6	85.9
Département Administration & Finances	17.0	17.0
Département Systèmes d'Information	10.8	9.9
Service Communication	0.9	0.8
Service Juridique	0.8	0.8
Service Ressources Humaines	2.0	2.0
Service Achats	1.0	1.0
Apprenti(e)s	5.0	5.0
Total	170	167.3

1.3 Statut fiscal

La Fondation est exonérée en matière d'impôts sur le bénéfice et le capital en raison de son statut d'établissement de droit public cantonal.

1.4 Affectation du bénéfice

Conformément à l'article 35 de la LOIDP, sur proposition du Conseil de Fondation, le Conseil d'Etat détermine l'affectation du bénéfice réalisé. Sa décision tient notamment compte des besoins de financement des investissements projetés par l'institution.

2. Base de préparation des états financiers

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2019 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers. En outre, les états financiers se réfèrent à la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ainsi qu'aux directives transversales sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et sur les subventions non monétaires.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau.

En raison des arrondis opérés dans les tableaux présentés, il se peut que quelques valeurs diffèrent de quelques francs.

2.1 Consolidation (IPSAS 35)

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend, hormis la Fondation, les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA, dans lesquelles la Fondation détient respectivement 45.36 % et 49 % du capital social. L'analyse globale des relations entre les entités permet de conclure à une absence de contrôle direct ou indirect. La Fondation consolide ces deux entités par la méthode de mise en équivalence.

2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

Voir aussi note 4.7

2.3 Changement de pratiques comptables

Aucun changement de pratiques comptables n'a été effectué pour les périodes considérées dans les présents états financiers.

Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat

De 2013 à 2015, les états financiers de la Fondation ont été établis et publiés en appliquant le référentiel intégral des normes IPSAS, en renonçant aux dérogations autorisées par le Conseil d'Etat. Une capacité financière suffisante et la volonté de suivre l'approche prudentielle complète IPSAS ont motivé cette décision. Or, en faisant ce choix, la Fondation s'était éloignée des principes appliqués par ses homologues cantonaux et par l'Etat lors de la consolidation des comptes annuels. Aussi, afin de satisfaire la demande d'homogénéité, le Conseil de Fondation a décidé en 2016 de changer les méthodes comptables concernées et d'appliquer les dérogations de l'article 7 du Règlement de l'établissement des états financiers pour l'exercice 2016 et suivants.

Les dérogations complètes sont énumérées ci-après:

- a) les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39;
- b) le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20);
- c) les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29);
- d) les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17).

4. Principes comptables

4.1 Conversion des monnaies étrangères (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs et les engagements non monétaires libellés en monnaies étrangères (valorisés au coût historique) sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

4.2 Participations dans des entreprises associées (IPSAS 36)

Les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA sont des entreprises associées et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle l'investisseur, la Fondation, exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques

financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque l'investisseur détient au moins 20 % des droits de vote de la société associée

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans le résultat des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

Voir aussi note 18

4.3 Liquidités et équivalents de liquidités (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie consolidés, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis, ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

Voir aussi note 12

4.4 Autres actifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme au-delà de 3 mois.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent: l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute dépréciation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorés, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier n'est plus reconnu en comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés: (i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, (ii) placements détenus jusqu'à leur échéance, (iii) prêts et créances ou (iv) actifs financiers disponibles à la vente.

(i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au résultat.

(ii) Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

(iii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Voir aussi note 17

Les créances clients ont, en général, une échéance entre 15 et 30 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les créances dans leur intégralité. Les créances sont comptabilisées en perte quand elles sont jugées irrécouvrables.

Voir aussi note 13

(iv) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés, désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

4.5 Immobilisations corporelles (IPSAS 17)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

	Durée d'utilité
Parkings	
Terrains	illimitée
Gros œuvre	50 - 100 ans
Second œuvre	5 - 20 ans
Matériel technique	5 - 20 ans
Horodateurs de la voie publique	4 - 5 ans
Aménagements	5 - 20 ans
Equipements informatiques	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Le seuil d'activation retenu, unitaire ou cumulé, est de CHF 3'000.—.

Voir aussi note 15

4.6 Immobilisations incorporelles (IPSAS 31)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

	Durée d'utilité
Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent)	20 - 100 ans
Logiciels informatiques	3 - 5 ans

En 2018, la durée d'utilité de la servitude liée au parking P+R de Versoix a été revue, de 20 à 50 ans. Il en a découlé un changement d'estimation cette année-là sans effet sur l'exercice précédent. L'opération comptable est visible dans le tableau des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

Voir aussi note 16

4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers (IPSAS 26)

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (cf. note 4.4) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

En résumé, lors de chaque clôture, et s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, la Fondation effectue des comparaisons entre la valeur comptable et la valeur recouvrable des parkings. La valeur recouvrable est égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif (méthode des Discounted Cash Flow), puisqu'il s'agit d'actifs générant des avantages économiques futurs.

Au 31.12 2019 aucun indice de perte de valeur n'a été décelé.

Voir aussi notes 15 et 16

4.8 Dettes financieres et autres passifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30)

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Voir aussi note 21

4.9 Provisions et passifs eventuels (IPSAS 19)

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux d'intérêt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière. En cas de baisse de la provision liée à l'écoulement du temps, il s'agit d'un produit financier.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Des passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont soit des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité, soit des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

Voir aussi note 22

4.10 Avantages au personnel (IPSAS 39)

Pensions et prestations de retraite

La Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), à laquelle la Fondation des Parkings est affiliée, applique un plan principal en primauté de prestations. Cet établissement de droit public est issu de la fusion de la CIA et de la CEH au 1.1.2014. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a LPP et sous approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPEG qui bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPEG) a défini un objectif de taux de couverture de 80 % pour le 1.1.2052 (art. 28 LCPEG).

Pour rappel, en conséquence du changement de méthode évoquée au chiffre 3, les comptes 2015 ont été modifiés en dissolvant la provision pour l'engagement en faveur du personnel de CHF 17'639'901.- dans les fonds propres.

L'issue de la votation populaire cantonale du 19 mai 2019 portant sur la modification de la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève clarifie les moyens à mettre en oeuvre pour réaliser la recapitalisation nécessaire de

la Caisse. La loi L 12228, qui entre en vigeur au 1er janvier 2020, identifie la Fondation des Parkings comme entité devant s'acquitter d'un apport d'actifs au 31.12.2020. L'objectif de la recapitalisation est de permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture de 75 % de ses engagements pour maintenir les prestations de prévoyance au niveau en vigueur au 1er janvier 2018.

La part de l'engagement de prévoyance qui incombe à la Fondation est chiffrée sur une base non-auditée à CHF 17'459'947.65. Ce montant est entièrement reconnu dans l'exercice 2019. L'éventuel écart par rapport au montant final sera comptabilisé dans le résultat de 2020.

Voir aussi note 24

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties accordées par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique « Frais de personnel » à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs. Les primes d'ancienneté, avantages à long terme de CHF 500.–; 2'000.–; 2'500.– et 3'000.–, sont comptabilisées à l'occasion des jubilés. Compte tenu de l'importance relative des montants, la Fondation a renoncé à estimer le coût annuel des services rendus et à le comptabiliser en dette.

4.11 Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme se composent des indemnités du Service du Stationnement à restituer à l'Etat au terme du contrat de prestations. Ils ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt.

Voir aussi note 25

4.12 Contrats de location (IPSAS 13)

La Fondation n'a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

4.13 Reconnaissance des revenus (IPSAS 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits de stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie, ce qui signifie que les produits du parcage horaire ou les macarons à gratter, soit des prestations de courtes durées, sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements, aux locations ou aux macarons annuels, soit des prestations de longues durées, sont répartis sur la durée de validité du stationnement. Les produits de stationnement horaire en voirie ainsi que les amendes ne sont pas reconnus comme recettes pour la Fondation. Les produits des macarons sont issus du parcage sur la voie publique, toutefois, conformément à l'article 7D de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, ces produits nets des frais de gestion sont versés à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement destinés aux habitants et aux P+R

Les baux de location de places de parking ont une durée de location correspondant à la période entre la date de début de location et la fin de l'année en cours lorsqu'ils commencent avant le 1er juillet et, dès cette date, une durée de location qui s'étend jusqu'à la fin de l'année suivante. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année.

Les abonnements ont, en général, une durée contractuelle correspondant à la période entre la date de début de la prestation et la fin de l'année en cours. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année. Les abonnements P+R ont une durée contractuelle congruente avec la durée des abonnements de transports publics remis, soit un mois pour les abonnements mensuels et 12 mois pour les abonnements annuels et APE.

Autres prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

Recettes de la voie publique

Jusqu'en 2018, la convention de gestion des horodateurs de la Ville de Genève, conclue avec l'Etat de Genève, prévoyait que la Fondation devait verser des montants forfaitaires fixes. Lorsque les encaissements effectifs étaient inférieurs aux montants forfaitaires, la Fondation inscrivait les différences en compte en déduction des recettes.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la nouvelle convention de service portant sur la gestion des moyens de paiement du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève est en vigueur. A la même date, la convention relative aux tâches de contrôle du stationnement

réalisées sur cette même commune a remplacé le contrat de prestations avec l'Etat de Genève, devenu caduc.

Les honoraires de ces deux contrats sont calculés sur la base des coûts effectifs des services rendus plus une marge bénéficiaire de développement fixe ou variable.

4.14 Subventions (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au passif comme engagement à long terme. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Dès 2016, les subventions sous forme de prestations en nature, tels que les droits de superficie, ne sont plus comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur, voir note 3.

Voir aussi note 6

4.15 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

L'IPSAS Board a publié la nouvelle norme 42 en janvier 2019, applicable le 1er janvier 2022.

Normes comp (IPSAS)	Date d'entrée en vigueur	
IPSAS 40	Regroupement du secteur public	1 ^{er} janvier 2019
IPSAS 41	Instruments financiers (remplace IPSAS 29)	1 ^{er} janvier 2022
IPSAS 42	Prestations sociales	1er janvier 2022

La norme 40 ne concerne pas la Fondation. L'analyse des possibles impacts des normes 41 et 42 sur la préparation des états financiers n'a pas encore été réalisée.

5. Informations sectorielles (IPSAS 18)

La Fondation est essentiellement active dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. Subventions non monétaires

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation, pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est plus enregistrée comptablement sous forme de subventions non monétaires conformément aux dispositions commentées aux notes « 3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat » et « 4.14 Subventions (IPSAS 23) » du présent rapport.

Dans un objectif de transparence et conformément à la Directive EGE 02-03 sur les subventions non monétaires (de l'Etat) applicable dès les comptes 2016, les subventions non monétaires et leur calcul sont décrits en détail

dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le Canton de Genève sont valorisées selon la méthode du coût de fonctionnement de la préstation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante:

[Valeur comptable nette dans les livres de l'Etat x taux moyen de la dette de l'Etat – contrepartie monétaire = subvention non monétaire]

Les autres subventions non monétaires liées à une mise à disposition d'une surface d'exploitation sont valorisées selon l'ancienne méthode, à savoir:

[Surface x prix/m² x taux de rendement]

Les prix/m² sont arrondis au centime dans les calculs du tableau ci-après alors qu'ils apparaissent au franc.

Subventions non monétaires par parking en 2019

	Taux	Prix au m²	Superficie	Coût construction	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
Canton de Genève						
P+R Les Mouilles	2 %			4'000'000		80'000
Parking des Coudriers	2 %	851	3'650			62'123
P+R Genève-Plage	2 %	50	272		272	
P+R Sécheron	2 %	374	2'489		18'606	
P+R Etoile			2'828		0	
P+R Gare de Meyrin	2 %	77	1'700			2'629
P+R Voie Centrale			4'700			0
Parking des Gazomètres	2 %	2'209	3'003		132'659	
Parking de Chêne-Bourg	1.75 %	333	4'260		24'816	
					176'353	144'752
Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries P+R Sous-Moulin	5 %	50	4'609		11'523	
Ville de Genève						
Parking de Saint-Antoine	5 %	50	3'829		9'573	
Parking des Tilleuls	5 %	600	3'466		103'980	
P+R Frontenex	5 %	50	725		103 380	1'813
r+it i fontenex	3 /0	30	723		113'553	1'813
					113 333	1 013
Onex						
Parking du Vieux-Moulin	5 %	50	4'901		12'253	
Autres						
P+R IKEA	5 %	50	1'000			2'500
P+R Balexert	5 %	50	7'500			18'750
Total					313'680	167'814
Total général						481'495

Tous les documents fonciers relatifs aux quatre vélostations des gares du Léman Express ne sont pas disponibles au moment de la rédaction des présentes notes. D'un point de vue comptable, les ouvrages et les équipements seront valorisés au bilan au 1er janvier 2020. Par conséquent, les éventuelles subventions non monétaires des sites concernés seront considérées lors de la production des états financiers 2020.

7. Produits divers

En milliers de CHF au 31 décembre	2019	2018
Honoraires des ingénieurs	181	141
Produits divers administratifs	117	157
Produits divers d'exploitation	163	157
Redevances DDP Moillesulaz et antennes	49	48
Total	510	503

8. Frais de personnel

En milliers de CHF au 31 décembre	2019	2018
Salaires et autres éléments de salaires	15'325	14'494
Indemnités journalières	-496	-583
Charges sociales	3'840	3'731
Frais de formation	212	261
Plan de mobilité	13	17
Frais et achat uniformes	153	189
Autres frais (honoraires, déplacements, etc.)	570	422
Total	19'616	18'531

Les coûts liés au plan de mobilité sont enregistrés dans les frais de personnel. La progression des frais de personnel résulte principalement d'un effet différé des engagements réalisés courant 2018, ainsi que des frais de recrutement de plusieurs fonctions-clé.

9. Produits financiers

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts de ce qui s'apparente à un prêt à long terme (cf. note 17) en faveur de l'Aéroport international de Genève (AIG) et, le cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements. La réévaluation des dettes du parking du Prieuré, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, génère un gain comptable de CHF 9'995.—.

En milliers de CHF	2019	2018
Intérêts sur prêt à long terme AIG	555	555
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif (parking Prieuré)	10	212
Total	565	767

10. Charges financières

Les charges financières, indiquées avec un signe négatif dans le compte de résultat à la différence des autres charges, proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires et de commissions liées aux encaissements, en croissance, des règlements par cartes de crédit.

En milliers de CHF au 31 décembre	2019	2018
Intérête cur amprunte	-56	-75
Intérêts sur emprunts Charges financières liées aux dettes à long terme (parking Prieuré)	-44	-44
Commissions liées aux encaissements par cartes de crédit	-356	-334
Frais bancaires et charges financières diverses	-59	-66
Pertes sur change	-1	-2
Total	-516	-521

11. Comparaison budgétaire (IPSAS 24)

L'année 2019 se révèle singulière sur de nombreux aspects. Ce n'est pas uniquement un jubilé important. Le résultat net affiche une perte, ce qui n'était plus arrivé depuis 2004, en raison de la comptabilisation de la contribution non budgétée de la Fondation à la recapitalisation de la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève à hauteur de CHF 17.5 mios. Hors contribution, le résultat aurait été de CHF 11.8 mios, 41.6 % de mieux que le budget.

L'offre de stationnement des parcs relais a baissé, entraînant une baisse des recettes d'abonnement de -2.2 % par rapport au budget. Cette diminution a été largement compensée par la hausse des recettes visiteurs, +18 % par rapport au budget, due notamment à l'ouverture d'un parking extérieur de 92 places autos à Compostelle. Des travaux dans les P+R Bernex et Tuileries ont réduit l'offre d'environ 105 places auto. La saturation des P+R de Genève-Plage et de l'Etoile a obligé de réduire les quotas de 100 abonnés.

Les ventes de macarons multizones, difficilement prévisibles de par leur nature, compensent la baisse des macarons annuels et permettent de dépasser le budget des produits de 6.4 %.

Les recettes issues des activités de service sur la voie publique sont inférieures de 2 % par rapport au budget, car les négociations portant sur les nouveaux contrats avec et en Ville de Genève se sont achevées après l'élaboration du budget 2019.

Les honoraires et produits divers sont, par nature, difficiles à budgéter ce qui explique l'écart constaté. Il s'agit d'une multitude de petits frais administratifs et d'exploitation perçus.

Globalement, à CHF 48 mios, le total des produits excède le budget de 2.5 %.

D'un montant de CHF 37.2 millions, les charges opérationnelles sont en deçà du budget de 5.4 %, tout en augmentant de 5.2 % en comparaison annuelle. L'écart au budget de CHF 2.1 millions est expliqué par la conjugaison des événements suivants. Les indemnités journalières perçues pour des cas d'absences maladie et accident dépassent le budget de CHF 180'000.—. A la date de clôture, 7.7 postes en « Equivalent Plein Temps » ne sont pas encore repourvus. Le projet de charte graphique est en suspens (CHF 180'000.—). L'effet temporel lors de la réalisation de projets et d'investissements, en principe de longue durée, provoque un décalage récurrent entre les budgets et les dépenses (environ CHF 700'000.— pour 2019).

Les charges financières apparaissent plus bas que le budget en raison de l'ouverture, en automne, du marché du paiement de stationnement par téléphone, les commissions des cartes de crédit étant dorénavant à la charge des usagers.

Dernier élément de cette note, le résultat des sociétés associées, qui établissent par ailleurs leur budget plus tard que la Fondation, réduisant ainsi la précision des chiffres, s'avère légèrement meilleur que budgété.

12. Liquidités et équivalents de liquidités

Les fonds des comptes bancaires et postaux sont régulièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre des accords avec la Caisse centralisée. Cette dernière ne sert aucun intérêt.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à leur valeur comptable.

En milliers de CHF au 31 décembre	2019	2018
Caisses	243	185
Compte auprès de la caisse centralisée de l'Etat de Genève	27'807	23'407
Comptes de chèques postaux	5'521	4'832
Avoirs en C/C Département des finances	0	0
Avoirs en C/C B.C.G.E.	537	335
Avoirs en C/C Banque Migros	2	3
Avoirs en C/C Banque Coop	0	0
Total	34'111	28'760

13. Débiteurs

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2019	2018
Tiers	500	520
Entités publiques non consolidées par l'Etat de Genève	123	74
Entités publiques consolidées par l'Etat de Genève	225	193
Entreprises associées	272	247
Provision pour débiteurs douteux	-245	-177
Total	875	856

La provision pour débiteurs douteux doit être considérée en séparant ce qui a trait aux activités courantes (CHF 56'000.–), et qui est détaillé ci-après, du contentieux avec la locataire principale au rez-de-chaussée du parking de l'Etoile (CHF 189'000.–). La Fondation a engagé à l'encontre de cette dernière, depuis 2018, une procédure en évacuation immédiate. La locataire conteste le congé extraordinaire qui lui a été signifié pour cause du non-paiement des loyers et arriérés de loyers.

Echéancier des créances en provision au 31.12.2019	Nombre	Poids
< 1 an	6	4.0 %
1 an < et < 4 ans	15	10.1 %
4 ans < et < 6 ans	26	17.4 %
6 ans < et < 10 ans	48	32.2 %
>= 10 ans	54	36.2 %
	149	100.0 %

La provision est estimée en additionnant la totalité des créances en contentieux, par commodité au 30 novembre de l'exercice. Le taux de défaut des créances est très faible, la recouvrabilité aussi.

14. Actifs transitoires

Cette rubrique contient principalement des charges payées d'avance dont, au 31.12.2019, CHF 584'538.— de primes d'assurances et CHF 311'259.— de la part 2020 des abonnements TPG annuels liés aux abonnements annuels P+R.

En milliers de CHF au 31 décembre	2019	2018
Actifs transitoires	570	306
Charges payées d'avance	1'068	1'096
Total	1'638	1'402



15. Immobilisations corporelles

Année 2019

En milliers de CHF	Parkings PUBLICS	Parkings HABITANTS	Parkings P+R	Voie Publique	Autres	Total
Valeur d'acquisition ou de construction						
Situation au 1er janvier	45'870	42'550	120'305	9'778	14'690	233'192
Investissement	280	31	594	234	815	1'955
Sortie	0	0	0	0	-20	-20
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	46'150	42'581	120'899	10'011	15'485	235'127
Amortissements						
Situation au 1er janvier	-23'906	-17'293	-50'823	-7'469	-12'796	-112'288
Amortissements	-1'129	-996	-3'201	-1'208	-764	-7'299
Sortie	0	0	0	0	20	20
Situation au 31 décembre	-25'035	-18'290	-54'024	-8'677	-13'560	-119'567
Année 2018						
Année 2018 En milliers de CHF	Parkings	Parkings	Parkings	Voie	Autres	Total
Lii iiiiiieis de Ciii	PUBLICS	HABITANTS	P+R	Publique	Auties	iotai
Valeur d'acquisition ou de construction						
Situation au 1er janvier	45'474	42'026	119'479	9'175	13'904	230'059
Investissement	396	524	825	602	786	3'134
Sortie	0	0	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	45'870	42'550	120'305	9'778	14'690	233'192
Amortissements						
Situation au 1er janvier	-22'794	-16'272	-47'678	-6'280	-12'098	-105'121
	-1'112	-1'021	-3'145	-1'189	-698	-7'167
Amortissements	1 112					
Amortissements Sortie	0	0	0	0	0	0

21'963

25'257 69'481

2'308

1'894 120'904

Valeur nette comptable au 31 déc.

16. Immobilisations incorporelles

Année 2019

En milliers de CHF	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur d'acquisition			
Situation au 1er janvier	1'556	1'325	2'880
Achat	75	0	75
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	1'630	1'325	2'955
Amortissements			
Situation au 1er janvier	-1'391	-223	-1'614
Amortissements	-90	-24	-113
Sortie	0	0	0
Situation au 31 décembre	-1'481	-247	-1'727
Valeur nette comptable au 31 décembre	150	1'078	1'228

Année 2018

En milliers de CHF	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur d'acquisition			
Situation au 1er janvier	1'474	1'325	2'798
Achat	82	1'325	1'407
Sortie	0	-1'325	-1'325
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	1'556	1'325	2'880
Amortissements			
Situation au 1er janvier	-1'301	-199	-1'500
Amortissements	-90	-223	-313
Sortie	0	199	199
Situation au 31 décembre	-1'391	-223	-1'614
Valeur nette comptable au 31 décembre	164	1'102	1'266

17. Prêt et garanties à long terme

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un plan de paiements différés équivalent à un prêt à long terme à l'Aéroport international de Genève (AIG) d'un montant de CHF 25'693'232.—. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci, de CHF 945'000.- la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291.—, qui porte la créance à 22'773'550.— au 31.12.2019; et un solde correspondant aux intérêts.

Les dépôts de garantie de loyer sont de CHF 101'431. – au 31.12.2019.

18. Participations dans des entreprises associées

La Fondation détient 49 % de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45.36 % de parts d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations.

Montants en CHF au 31 décembre	2019	2018
Variation de la valeur des participations dans des sociétés associ	ées	
Valeur des participations au 1er janvier	13'555'909	15'400'164
Part dans le résultat des sociétés associées	929'628	-901'744
Dividendes et/ou indexation du capital Fondation à éliminer	-589'680	-943'600
Part des dividendes non distribués	1'474	1'089
Revalorisation des propres actions	-1'479	0
Achat propre action	-1'270	0
Valeur des participations au 31 décembre	13'894'581	13'555'909
Variation	338'673	-1'844'255
Données financières résumées		
Actifs courants	16'303'476	13'562'045
Actifs non courants	19'441'767	21'535'697
Total des actifs	35'745'243	35'097'742
Passifs courants	5'648'644	5'702'265
Passifs non courants	3'439	3'439
Total des fonds étrangers	5'652'083	5'705'704
Total des fonds propres (avant affectation du résultat)	30'093'160	29'392'037
Part dans les fonds propres des sociétés associées	13'894'581	13'555'909
Total des produits des sociétés associées	14'147'032	13'705'720
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	2'003'934	-1'743'347
Part dans le résultat net des sociétés associées	929'628	-901'744
Part des autres éléments du résultat des sociétés associées	-1 275	1'089
Part dans le résultat global des sociétés associées	928'353	-900'655

La réclamation anticipée et rétroactive de la redevance annuelle du DDP à la société Parking Plaine de Plainpalais SA depuis l'année 2015 explique la perte du résultat des sociétés associées en 2018. Ce différend fait actuellement l'objet d'une procédure arbitrale.

19. Fournisseurs et autres créanciers

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2019	2018
Fournisseurs	1'916	1'282
Retenues de garanties pour travaux	2'383	1'250
Institutions sociales	2	7
Tiers	767	828
Entités publiques non consolidées par l'Etat de Genève	1'724	1'555
Entités publiques consolidées par l'Etat de Genève	2'844	2'303
Entreprises associées	124	77
Total	9'759	7'301

20. Revenus reçus d'avance

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons, lissés sur la durée de validité de ces produits, ainsi qu'au produit reçu d'avance obtenu par le calcul de la rente effective du droit de superficie du parking du Prieuré qui se monte à CHF 496'323.— au 31.12.2019.

21. Emprunts et dettes

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

Les emprunts bancaires sont à taux fixes, avec un remboursement à l'échéance ou un amortissement linéaire. Les deux emprunts avec un remboursement annuel ont une part à court terme de CHF 1.3 mio. Les emprunts sont évalués à leur coût amorti et sont garantis, soit par l'Etat de Genève (note 28), soit par des cédules hypothécaires (note 30). Le coût de ces emprunts est comptabilisé en charge au cours de l'exercice durant lequel il est encouru. Il atteint CHF 55'804.— en 2019 pour un taux d'intérêt moyen de 1.52 %.

Les dettes à long terme du parking du Prieuré sont évaluées selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des revenus nets futurs du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. La dernière estimation de ces dettes induit un gain comptable de CHF 9'995.—. Le nouveau taux d'intérêt implicite calculé au 31.12.2019 égale 1.0546 %.

En milliers de CHF au 31 décembre	Taux d'intérêt effectif	Echéance	2019	2018
Part à court terme des emprunts bancaires à long terme				
Remboursements annuels linéaires				
Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans	1.58 %	19.09.2021	800	800
Emprunt BCGe groupé - 8 ans	1.3725 %	31.12.2021	500	500
Emprunts bancaires à long terme			1'300	1'300
Remboursement à l'échéance				
Remboursements annuels linéaires				
Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans	1.58 %	19.09.2021	800	1'600
Emprunt BCGe groupé - 8 ans	1.3725 %	31.12.2021	500	1'000
Dettes à long terme (parking du Prieuré)			1'300	2'600
Emprunt Ville de Genève (val. nominale 3 mios)	1.0546 %	01.10.2057	3'084	3'126
Emprunt BCGe (val. nominale 1 mio)	1.0546 %	01.10.2057	1'028	1'042
			4'111	4'168
Total			6'711	8'068

22. Provisions et passifs éventuels

Il existe une obligation conventionnelle de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.— et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007. Au 31.12.2019, la provision semble raisonnablement dotée.

Différend TVA

Au printemps 2015, des contrôles TVA couvrant les années 2010 à 2013 ont été conduits parallèlement par l'Administration fédérale des contributions (AFC) auprès de la Fondation et ses deux sociétés associées. Très indécise sur la façon de valoriser les subventions non monétaires relatives aux droits distincts et réels (DDP) et aux mises à disposition de terrains nécessaires à l'exploitation de parkings, cette autorité a rendu en août 2017, après 28 mois, une notification d'estimation. La Fondation ne reconnaît pas l'approche de l'AFC, qui considère la subvention égale au 50 % du résultat d'exploitation, comme étant économiquement fondée et juste, mais davantage arbitraire en interprétant à sa guise des éléments isolés des conventions de DDP. Après avoir, dans un premier temps, contesté et réclamé une décision sur cette notification qui, par ailleurs, est à son avantage pour les années du contrôle, pour un montant de CHF 138'772.-, en raison d'un autre point, la Fondation a formé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF), le 14 janvier 2019, pour faire annuler la décision de l'AFC. La Cour saisie a décidé de juger la cause. Le dossier reste par conséquent ouvert.

En ce qui concerne la procédure de Parking Plaine de Plainpalais SA, société associée de la Fondation, le TAF a rendu sa décision par arrêt le 30 janvier 2019 et a annulé la décision de l'AFC au motif que les parties étaient dans un rapport d'échange (renoncement au loyer tant que les investissements et pertes ne sont pas rentés contre remise gratuite du parking à la fin du DDP) et non dans une situation de

subventionnement. Ainsi, elle a évité de traiter la question de la valorisation. L'AFC s'est alors rapidement tournée vers le Tribunal fédéral, en recourant le 6 mars 2019.

A l'issue de multiple échanges, le Tribunal fédéral a produit un arrêt le 29 août 2019 et annulé la décision du TAF. Il estime qu'un rapport d'échanges requiert des valeurs économiques équivalentes, ce qu'il considère ne pas être le cas. Donc, en l'absence de contreprestation directe de la société à la Ville, il n'y a pas de raison de s'écarter de la qualification de subvention. La cause a alors été renvoyée au TAF, afin qu'il se prononce sur la manière de valoriser la subvention.

C'est ce que cette Cour a fait, le 4 novembre 2019, dans un nouvel arrêté en déboutant Parking Plaine de Plainpalais SA. Dans ce nouveau cadre limité, elle estime que les conditions de taxation par voie d'estimation de l'AFC sont remplies et qu'elle ne peut remplacer son appréciation par la sienne. Sans réelle analyse des méthodes de valorisation opposées, elle rejette le recours et va même jusqu'à retourner les arguments de la société contre elle, notamment en relevant, d'une part, que l'AFC considère bien l'intégralité de la convention et la complète volonté des parties et, d'autre part, que le contribuable n'a pas su prouver qu'une rente de 50 % du bénéfice annuel ne correspond manifestement pas à la réalité! Compte tenu des chances de succès et des enjeux, le Conseil d'administration a choisi de stopper la procédure.

Si la connaissance du développement du dossier est utile à l'appréciation des possibles engagements de la Fondation, elle n'est pas pour autant déterminante. En effet, la problématique est plus complexe en raison du nombre de parkings et des situations concernées. Ainsi, une estimation par l'application de l'approche de l'AFC pour les exercices 2014 à 2019 a été réalisée. Celle-ci indique qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision.

23. Subventions d'investissement

En milliers de CHF	2019	2018
Parking P+R de Moillesulaz	1'521	1'597
Parking P+R de Sécheron	777	795
Total au 1 ^{er} janvier	2'298	2'393
Nouvelle subvention durant l'exercice	0	0
Subvention soldée durant l'exercice	0	0
Produits différés de subventions d'investissements	-95	-95
Parking P+R de Moillesulaz	1'445	1'521
Parking P+R de Sécheron	758	777
Total au 31 décembre	2'204	2'298

Depuis 2017, les subventions d'investissement apparaissent au bilan dans les engagements à long terme au passif.

24. Engagements de prévoyance

L'alinéa a) de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 0515) dit: « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ». Comme mentionné sous la note 3, la Fondation ne comptabilise plus le découvert des engagements de prévoyance. Néanmoins, la note 24 présente la situation financière de la CPEG aussi bien sous l'angle LPP que IPSAS 39 (seulement pour la Fondation). La Fondation est affiliée à la CPEG en tant qu'institution externe et elle possède sa propre échelle des traitements. La fortune de la Fondation n'est pas gérée de manière distincte et est estimée pour la rubrique ci-après 24.4.

La part de l'engagement de prévoyance qui incombe à la Fondation, dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse, est chiffrée sur une base non-auditée à CHF 17'459'947.65. Ce montant est entièrement reconnu dans l'exercice 2019. L'éventuel écart par rapport au montant final sera comptabilisé dans le résultat de 2020. L'apport d'actifs sera réalisé d'ici au 31.12.2020.

24.1 Données de base des assurés de la Fondation

Situations au 31 décembre	2019	2018
Nombre d'assurés		
Actifs	176	176
Bénéficiaires de pensions	28	25
Total	204	201
Assurés actifs		
Age moyen	45.12	44.92
Années d'assurances moyennes	12.39	11.54
Somme des salaires assurés (en CHF)	11'629'058	11'377'426
Salaire assuré moyen (en CHF)	62'634	64'644
Somme des prestations de libre passage et provisions (en CHF)	38'924'342	28'509'709
Bénéficiaires de pensions		
Age moyen sans les enfants	67.31	66.58
Pensions totales versées (en CHF)	546'555	507'069
Somme des réserves mathématiques et provisions (en CHF)	11'323'613	8'608'506

24.2 Bases techniques CPEG de 2019

Tables actuarielles générationnelles VZ 2015 projetées en 2025 avec un taux d'évaluation de 1.75 % (réserves mathématiques et provision pour complément de pensions fixe) et un taux technique de 3 % (prestations de libre passage). La provision pour risques de pertes techniques comprend le provisionnement pour les actifs en vue de l'abaissement du taux technique à 1.75 % et du passage aux tables actuarielles générationnelles VZ2015 projetées en 2025.

24.3 Solvabilité globale de la CPEG

Situations au 31 décembre	2019	2018
Degré de couverture légal (art. 44 OPP2)	53.8 %	58.1 %
Degré de couverture des pensionnés	102.0 %	104.7 %

24.4 Estimation de l'application de la norme IPSAS 39 pour la Fondation

Les montants et taux, fournis depuis 2016 par le service des états financiers du département des finances, ne sont pas disponibles pour les exercices 2018 et 2019.

25. Autres passifs à long terme

Jusqu'en 2018, les indemnités du Service du Stationnement à restituer à l'Etat (art. 17 LIAF) étaient comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ne donnaient pas lieu à un calcul d'intérêt couru non échu à la date de clôture, conformément au contrat de prestations qui liait la Fondation à l'Etat. En principe, au terme du cycle de trois ans de ce contrat, la part restituable des indemnités passait dans les passifs transitoires en vue de sa rétrocession. Cependant, à la suite du recours de la Ville de Genève contre ledit contrat de prestations, la chambre constitutionnelle de la cour de justice a rendu sa décision d'annulation du contrat par l'arrêt du 28 juin 2018. Par conséquent, la Fondation a calculé de manière anticipée la part à restituer dès fin 2018.

- "" /		
En milliers de CHF au 31 décembre	2019	2018
Indemnités SDS non dépensées		
Correctif 2016	0	74
Total cumulé à restituer à l'Etat après 2016	0	74
Excédent ou déficit 2017	0	776
Excédent ou déficit 2018	0	-6
Excédent ou déficit 2019	0	0
Total cumulé à restituer à l'Etat après 2019	0	770
Transfert dans passifs transitoires	0	-844
Total	0	0

26. Fonds propres

26.1 Capital

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.— de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.—, non comptabilisée.

26.2 Fonds de réserve générale

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

26.3 Fonds statutaires

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation.

La part des indemnités du Service du Stationnement revenant à la Fondation est acquise uniquement au terme du contrat de prestations.

27. Informations sur les parties liées (IPSAS 20)

Les parties liées se regroupent en 2 classes:

- les entités publiques consolidées (cf. REEF) par l'Etat (p.ex. les Transports publics genevois);
- les entreprises associées et consolidées par la Fondation (Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA).

27.1 Transactions avec les parties liées

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a un mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2018. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

27.2 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit :

Au 31 décembre	2019	2018
Conseil de Fondation		
Nombre de personnes	14	14
Rémunération (en milliers de CHF)	204	197
Direction		
Nombre de personnes (EPT)	6	6
Charges de personnel (en milliers de CHF)	1'549	1'517

Les jetons de présence, d'un montant total de CHF 15'000.-, des deux membres du Conseil de Fondation représentant le Conseil administratif de la Ville de Genève ne sont pas mentionnés dans ce tableau dans la mesure où ils ne les perçoivent pas personnellement.

28. Cautionnement de l'Etat

La Fondation peut bénéficier de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8° %, appliquée dès la mise en place des emprunts. La Fondation n'a pas eu recours à cette garantie pour les années ici présentées.

29. Valeurs d'assurance incendie

La somme des valeurs d'assurance des bâtiments est de CHF 269'295'306.— au 31 décembre 2019. L'indemnité du risque incendie des bâtiments est limitée par événement à CHF 81'800'000.—.

30. Actifs gagés pour garantir des engagements

Le nominal des cédules hypothécaires nanties en faveur de la Banque Cantonale de Genève, créancière de la Fondation, est de CHF 30'100'000.—. Par ailleurs, il existe des cédules hypothécaires libres de CHF 14'750'000.— relatives à divers parkings, déposées dans le coffre de la Fondation.

31. Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

32. Gestion des risques financiers

Le Bureau du Conseil de Fondation, désigné par le Conseil, est responsable de la définition de la stratégie financière qui est ensuite appliquée par la Direction.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des Parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de crédit (risque de contrepartie), au risque de liquidité et au risque de marché (risque de taux d'intérêt ou de change). La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

32.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que:

- ses disponibilités sont mises à disposition du canton de Genève dans le cadre de la caisse centralisée ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière régulière.

32.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de financement.

32.3 Risque de taux d'intérêts

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que:

- ses emprunts sont libellés en taux fixes;
- les dettes du parking du Prieuré ont un taux variable indépendant du marché des taux;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

32.4 Risque de change

La Fondation n'est pas exposée au risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse étant très limitées.

33. Système de contrôle interne – Evaluation des risques

Conformément aux principes définis par la NAS 890, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne. La politique du système de Contrôle interne de la Fondation définit l'organisation et les activités ainsi que les acteurs et leurs responsabilités pour assurer une gestion efficace et appropriée du contrôle interne. Le système de contrôle interne utilise les outils mis à disposition pour le contrôle interne de l'Etat pour assurer la documentation des risques et des contrôles.

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en développant une compréhension commune des notions et des terminologies employées, et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante:

- le coordinateur SCI, assisté d'une consultante externe, récolte et documente auprès des cadres ou des directeurs les risques inhérents à leur domaine d'activités. Il consolide et publie l'inventaire annuel des risques de la Fondation;
- l'inventaire des risques est revu lors d'une séance plénière avec les propriétaires des risques;
- la cartographie des risques est validée par le Comité d'Audit SCI puis entérinée par le Conseil de la Fondation;
- les risques majeurs de la Fondation sont restitués à l'Etat;
- le coordinateur SCI suit les actions de réduction de risques et d'amélioration des contrôles.

En 2019, le SCI a effectué la revue des risques de la Fondation. Il a coordonné des améliorations des contrôles dans les domaines des ressources humaines et des finances. Une revue complète des risques et des contrôles des systèmes d'information a été effectuée afin de les adapter à l'organisation définie en 2018.

Plusieurs risques rapportés en 2018 au service du contrôle interne de l'Etat ont été traités en 2019. Le risque d'interruption du Service du Stationnement en Ville de Genève a été résolu par la nouvelle convention liant la Fondation à la Ville. Le risque d'indisponibilité de services informatiques est fortement réduit grâce à la nouvelle organisation et aux ressources engagées. L'impact du risque lié aux déficits de certains parkings a également fortement diminué grâce aux actions entreprises pour diversifier la clientèle

De par leur impact potentiel financier important en cas de survenance, les risques les plus significatifs de la Fondation en 2019 rapportés à l'Etat sont ceux du surendettement d'un bien et de la valorisation du patrimoine bâti.

34. Attribution du bénéfice

Par courrier du 12 décembre 2018, le Conseil d'Etat a transmis à la Fondation la décision relative à l'affectation de son bénéfice. Conformément à la LOIDP et après examen détaillé de la proposition et des besoins d'investissement de la Fondation, le Conseil décide que la Fondation devra verser chaque année à l'Etat un montant équivalent à 50 % du bénéfice qu'elle réalisera à compter de l'exercice 2019 et ce, jusqu'à et, y compris, l'exercice 2022.

Cependant, compte tenu de la perte réalisée en 2019, la distribution sera nulle.

35. Consignation des recettes de la voie publique

En respectant les termes de la convention tripartite portant sur la gestion des systèmes d'encaissement des taxes de stationnement en Ville de Genève, signée par la Ville de Genève, l'Etat de Genève et la Fondation, en particulier l'article 13.2, la Fondation a versé sur un compte de consignation, ouvert en son seul nom auprès de la BCGe, l'intégralité des recettes 2019 des horodateurs et autres moyens d'encaissement, sous déduction exclusivement des montants destinés à couvrir le coût de la prestation revenant à la Fondation. Toutefois, la Ville et l'Etat de Genève n'ayant pas trouvé un accord de répartition des recettes nettes au moment de l'établissement des comptes, la Fondation n'a pu les rétrocéder. Par conséquent, le montant consigné apparaît à l'actif du bilan ainsi qu'une créance au passif correspondant aux recettes nettes enregistrées. L'écart constaté entre ces deux positions correspond aux règlements par cartes de crédit non encaissés.

Stéphane Bertossa, Directeur Administration & Finances



Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de la Fondation des Parkings, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de variation des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur publique (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et aux dispositions légales et statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale de l'État de Genève sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques, à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux directives transversales sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et en matière de subvention non monétaire du Conseil d'Etat de Genève, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 2 mars 2020

BDO SA

Nigel Le Masurier Expert-réviseur agréé Matthias Paffrath Auditeur responsable Expert-réviseur agréé

Réalisation : Atelier Pointif, Glenn Michel Photographies : Loris von Siebenthal, Marc Guillemin

